

Maintenant

NO. 84

LE FRANÇAIS
AU QUÉBEC

À POINTE-ST-CHARLES

RÉVEIL
DES
CITOYENS

LE RAPPORT PREVOST

UNE BOMBE
QU'IL NE FAUT PAS
DÉSAMORCER

la
société
face
au crime

volume 1

principes fondamentaux
d'une nouvelle action sociale



commission d'enquête sur l'administration de la justice
en matière criminelle et pénale au Québec

MARS 1969 — 75 CENTS

POUR UN QUÉBEC

par

jalons

Jacques
Poisson

N.D.L.R. Depuis plus d'un an l'équipe de direction de MAINTENANT étudiait les éléments d'une politique linguistique réaliste et viable pour le Québec. Le projet de loi 85 nous fournissait l'occasion de préciser nos positions.

Parallèlement aux recherches que nous poursuivions, il s'est trouvé qu'un traducteur et linguiste bien connu, monsieur Jacques Poisson, avait préparé un mémoire pour le comité parlementaire ad hoc. Ses conclusions rejoignaient presque en tous points l'étude que nous étions en train d'élaborer. Plutôt que faire double emploi, la direction de la revue a préféré endosser le mémoire de monsieur Poisson et le publier en éditorial, après avoir précisé et reformulé certains points de détail avec l'auteur.

MÉMOIRE

endossé

par la direction
de MAINTENANT

PREAMBULE

Le projet de loi 85 a pour origine la réaction des Anglo-Québécois aux événements de Saint-Léonard.

Or, est-ce que le Québec n'accusait pas depuis longtemps les signes d'une acculturation avancée où l'anglais est langue dominante et le français langue dominée?

Comment alors ne pas s'interroger sur l'attitude du gouvernement, sur ses mobiles, sur ses positions à l'égard du français?

Pourquoi tant de zèle, d'une part, pour l'enseignement en anglais, et d'autre part une incurie presque totale devant l'ostracisme pratiqué contre le français dans le monde du travail?

Cette anomalie soulève diverses questions.

Qui gouverne à Québec?

Le gouvernement et l'opposition désespéreraient-ils de donner un jour au français le statut de langue nationale?

Est-ce que la situation linguistique n'aurait pas fait l'objet d'études suffisantes?

Retenant la dernière hypothèse, nous formons le vœu que le gouvernement puisse bientôt s'appuyer sur des recherches de spécialistes véritables, — ethnologues, sociologues et linguistes, — rompus à l'étude de l'acculturation.

Quant à nous, faute de travaux méthodiques et approfondis en ce domaine, nous avons tenté de dépeindre la situation par une série de données schématiques. Dans l'état actuel des connaissances, il serait présomptueux de vouloir les interpréter rigoureusement. Toutefois, elles peuvent aider à mettre en relief les éléments essentiels de la situation.

Maintenant

directeur-administrateur:
VINCENT HARVEY, O.P.
adjoints à la direction:
PIERRE SAUCIER
HELENE PELLETIER-BAILLARGEON
ANDRE CHARBONNEAU
YVES GOSSELIN, O.P.

DISTRIBUTION: Les Messageries Dynamiques Inc., 9820 rue Jeanne-Mance, Montréal — 384-6401

conditions d'abonnement:

ABONNEMENT D'UN AN \$ 7.00
ABONNEMENT D'ETUDIANT \$ 5.00
ABONNEMENT DE SOUTIEN \$10.00

N.B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

IMPRIME AUX ATELIERS DE
IMPRIMERIE MONTREAL OFFSET INC.

rédaction,
administration,
abonnements:

2715, CHEMIN COTE-STE-CATHERINE,
MONTREAL 250, P.Q. — Tél.: 739-2758

QUÉBEC FRANÇAIS

d'une politique linguistique

DONNEES SCHEMATIQUES

a) Facteurs jouant en faveur de l'anglais

- 1—Une économie dominée par l'entreprise anglo-saxonne, qui impose l'anglais comme langue de travail;
- 2—Un système complet d'écoles publiques anglo-protestantes;
- 3—Un système complet d'écoles publiques anglo-catholiques;
- 4—Le caractère anglophone et l'unilinguisme presque monolithique des neuf autres provinces;
- 5—Le caractère largement anglais de l'administration publique fédérale, qui subsiste encore à Ottawa et dans les neuf autres provinces malgré les efforts des cabinets Pearson et Trudeau en faveur du bilinguisme;
- 6—La prédominance de l'anglais en Amérique du Nord;
- 7—La parité numérique entre les universités de langue anglaise et celles de langue française dans une province à 85 p. 100 francophone;
- 8—Le rayonnement scientifique et technique des Etats-Unis;
- 9—La propagande américaine;
- 10—Le caractère anglo-saxon d'une forte partie de notre droit et des instances supérieures;
- 11—Le monolithisme anglo-saxon au niveau des agences (AP, CP, UPI et Reuter) dans le régime d'information des neuf autres provinces et la prépondérance des mêmes agences au Québec même;
- 12—Une trop forte tendance à calquer nos institutions politiques provinciales sur le modèle britannique;
- 13—Le style anglais ou américain de notre législation provinciale;
- 14—Le caractère universel (c'est-à-dire non dialectal) de l'anglais parlé au Québec;

- 15—Le prosélytisme linguistique du clergé anglo-catholique;
- 16—Un découpage des diocèses jouant en faveur de l'anglicisation dans le comté de Pontiac;
- 17—L'omniprésence d'une publicité d'esprit américain;
- 18—La puissance des éditeurs américains de manuels scolaires et les divers moyens d'influence dont ils disposent;
- 19—Le cinéma américain;
- 20—La variété et l'abondance des moyens de communication de langue anglaise au Québec: radio, télévision, journaux et revues;
- 21—Les complexes de peuple dominé qui transforment nombre des nôtres, notamment dans certains milieux de l'éducation et de la classe bourgeoise, en néophytes mythomanes des cultures anglo-saxonnes et parfois en détracteurs agressifs de la culture et de la langue françaises.

b) Facteurs jouant en faveur du français au Québec

- 1—Une longue tradition de résistance;
- 2—Le rapprochement avec la France amorcé par le cabinet Lesage et poursuivi par le cabinet Johnson;
- 3—La diffusion du livre, du cinéma et des périodiques français au Québec;
- 4—Le rayonnement culturel et artistique de la France et des autres pays francophones;
- 5—L'avènement de l'aviation supersonique qui mettra bientôt Paris à deux ou trois heures de Montréal;
- 6—Le rayonnement culturel de Radio-Canada;
- 7—Le renouvellement de la réflexion critique amorcé par la Commission Laurendeau-Gagnon-Dunton;

sommaire

Pour un Québec français Jacques Poisson	66
Le Rapport Prévost En collaboration	74

Dossier Pointe St-Charles Hélène Pelletier-Baillargeon	80
---	----

La publicité: langage d'une société de consommation en collaboration	89
--	----

Prises de vue Richard Gay	92
---	----

Retour aux origines Fernand Dumont	93
--	----

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication. Frais de port garantis si non livrable.

- 8—L'essor de notre peuple dans les domaines de la chanson et de la poésie;
 9—Naissance d'un art dramatique québécois et premiers pas dans la création cinématographique.

c) Difficultés se rattachant aux carences traditionnelles de l'Etat provincial et d'une partie de nos élites

- 1—Le français parlé au Québec est plus régional que l'anglais, plus éloigné de la norme internationale;
- 2—Nous n'avons qu'un système d'enseignement public, contre deux au service des Anglo-Québécois;
- 3—L'orientation pédagogique du ministère de l'Education est trop largement anglo-américaine et inadaptée par conséquent à une saine évolution culturelle du Québec, à son émancipation idéologique, à la défense de sa langue et de sa personnalité collective;
- 4—L'inexistence d'un enseignement public complet de conception française ou de conception franco-québécoise;
- 5—Une puissance d'assimilation par l'école presque nulle; nous n'offrons guère aux immigrés que de timides copies des "elementary schools", des "high schools" et des "junior colleges". Leur peu d'attrait est en outre compromis par le charabia de la traduction commerciale qui caractérise bon nombre de manuels et par une attitude négative d'une partie du personnel enseignant à l'égard des cultures d'expression française;
- 6—L'empreinte américaine de nos écoles constitue une invitation implicite à passer au système scolaire anglo-québécois, encore plus près du modèle, du prototype;
- 7—La position ambiguë de nos universités entre la culture française et la culture américaine;
- 8—L'absence d'une université au moins partiellement française dans l'ouest du Québec, où le rayonnement de Carleton et de l'Université d'Ottawa contribuent à l'anglicisation de nos étudiants;
- 9—Le recul canadien-français dans le domaine de la presse quotidienne et de la radio;
- 10—L'usage généralisé et abusif de la traduction dans presque tous les secteurs de la vie québécoise; à lire le projet de loi 85, on croirait que ce "bill" a été traduit de l'anglais;
- 11—Impuissance du Québec à réglementer l'immigration, faute de frontières ou d'un ministère provincial de l'Immigration possédant de réels pouvoirs;
- 12—Un régime de subventions aux universités qui privilégie McGill, Sir George Williams et Bishop, eu égard à la répartition démographique, et qui contribue à l'anglicisation du Québec et au rayonnement international des cultures d'expression anglaise. Les étudiants du Commonwealth et des Etats-Unis sont très nombreux dans les trois établissements universitaires "privilegiés."
- 13—Dépendance absolue du Québec en matière d'information. L'idée d'une agence québécoise,

préconisée naguère par M. Johnson, est demeurée sans suite;

- 14—Cette dépendance rend le Québec très vulnérable aux idéologies dominantes, soit celles des Etats-Unis et du Canada anglais; elle expliquerait en partie la difficulté pour notre gouvernement provincial de légiférer normalement en fonction de la majorité numérique plutôt que de la majorité sociale;
- 15—Expansionnisme de l'anglais sur le plan juridique; des lotisseurs et des sociétés anglophones pratiquant le prêt hypothécaire imposent l'anglais aux nôtres comme langue des contrats, à Montréal, à Hull et ailleurs au Québec.

**ESSAI FRAGMENTAIRE
D'INTERPRETATION**

Dans une société industrielle nord-américaine, normalement ouverte à l'immigration, le groupe ethnique capable de déterminer quelle sera la langue dominante de la vie économique et du travail, ainsi que la langue privilégiée de l'enseignement, est assuré de la victoire linguistique à longue échéance.

Or, au Québec, les Anglo-Canadiens ont réalisé ces deux conditions: ils disposent par là de moyens suffisants pour angliciser peu à peu l'ensemble de la province, maintenant que le retrait rural est chose du passé.

De fait, l'anglais est la langue dominante du travail au Québec.

Quant aux positions respectives de l'anglais et du français dans l'enseignement, elles sont inégales et défavorables à la communauté francophone:

a) l'anglais règne de façon absolue et presque monolithique dans les deux systèmes scolaires des anglophones;

b) l'anglais a envahi, directement ou sous le couvert de la traduction, un large secteur de notre unique système public d'enseignement;

c) dans le secteur non encore abandonné à l'anglais, l'unité linguistique n'est même pas réalisée; au contraire, on y constate une périlleuse concurrence entre le français, le franco-canadien et le charabia de la traduction commerciale.

L'anglais est donc la langue privilégiée de l'enseignement au Québec.

Quant au français, il est soumis à deux pressions dans l'enseignement: celle de l'anglais, langue de la pédagogie et langue éventuelle de travail; celle du parler populaire, dit franco-canadien, "canayen" ou "joual", selon l'optique.

Devant une telle situation, on se demande pourquoi Québec s'empresserait à confirmer par une loi la prépondérance et la puissance d'expansion de l'anglais plutôt qu'à établir les positions du français comme langue de travail et comme langue privilégiée de l'enseignement.

Nos données schématiques, bien qu'incomplètes et présentées sous réserve de confirmation par des ethnologues, des sociologues et des linguistes compétents et objectifs, mettent en relief le monolithisme idéologique anglo-saxon, l'expansionnisme de l'anglais et la précarité du français au Québec; elles font en outre ressortir la situation ambiguë de notre Etat provincial.

Il y aurait lieu d'établir si cette ambiguïté tient à une insuffisance de pouvoirs, à une absence de doctrine, à un jeu de pressions antidémocratiques qui pourrait être corrigé ou à une combinaison de ces facteurs.

SOPHISMES ET PARALOGISMES A ECARTER

Certains invoquent libéralisme, droits sacrés ou "droits acquis" pour inviter Québec à adopter le projet de loi 85 en faveur des Anglo-Canadiens.

Il y a là des arguments d'une valeur et d'un goût douteux.

Tout d'abord, l'inégalité séculaire des situations exigerait peut-être un traitement préférentiel inverse.

Deuxièmement, confirmer les Anglo-Canadiens du Québec dans la jouissance de leurs privilèges linguistiques, — notamment à l'école et au travail, — contribuerait en fait à perpétuer la psychologie d'oppression et d'ostracisme dont la majorité francophone est victime dans sa propre province; ce serait maintenir une situation où justement notre peuple est brimé dans ses droits élémentaires, faute d'une législation énergique en faveur du français dans l'enseignement et dans le monde du travail.

Il ne faut donc pas considérer comme authentique un libéralisme faisant le jeu de l'inégalité et de privilèges d'une autre époque.

Quant aux fameux "droits acquis", comment ne pas savoir qu'ils ont une origine aussi peu libérale que possible? La simple décence interdirait de trop insister sur ce point.

UN FEDERALISME A LA MANQUE

Le gouvernement et l'opposition se disent fédéralistes. Pourquoi alors n'envisageraient-ils pas une solution du problème linguistique à l'échelle du Canada?

En adoptant le projet de loi 85 sans avoir d'abord obtenu des garanties équivalentes en faveur des Franco-Ontariens, des Franco-Manitobains, des Acadiens, Québec ne donnerait-il pas l'exemple, dès la première occasion, de ce que les adversaires du souverainisme qualifient *D'ABANDON DES MINORITES?*

PRINCIPES ELEMENTAIRES

Le maintien du français au Québec doit faire l'unité entre toutes les tendances politiques, — sauf celle de l'annexion aux Etats-Unis, — car en dépend à la fois la raison d'être du régime fédéral et l'évolution vers un Québec indépendant. Si notre province ne conserve pas son originalité culturelle, son caractère français, elle se laissera séduire un jour par l'intégration politique à la super-puissance voisine. Alors le Canada ne risquerait-il pas de se démembrer, de se fondre à son tour dans le grand tout nord-américain?

Le peuple canadien-français, pour s'épanouir, doit rompre avec la langue bâtarde de son régime scolaire et adhérer résolument à la norme internationale.

agence du livre français

NOUVEAUTES:

POUVOIR ET MORALE

Machiavel — Spinoza — Hegel — Marx —
Lénine — Gramsci \$ 8.40

ILS ACCUSENT (La répression)

par L'UNEF / SNE sup \$ 2.90

COURS, CAMARADE, LE VIEUX MONDE EST DERRIERE TOI

Histoire du mouvement révolutionnaire
en Europe — par Jean-Louis Brau \$ 7.20

LA REVOLUTION INTROUVABLE

par Raymond Aron \$ 4.60

LA LIBERTE EN SURSIS — PRAGUE 1968

avec des textes de Dubcek et
autres dirigeants — par Roger Garaudy \$ 4.60

L'EGLISE CONTESTEE

Jeunes chrétiens révolutionnaires
par Jacques Marny \$ 4.30

LE MOUVEMENT DE MAI OU LE COMMUNISME UTOPIQUE

La première analyse sociologique —
par Alain Touraine \$ 6.75

LES CENTURIONS DU ROI DAVID

par Jean Lartéguy \$11.20

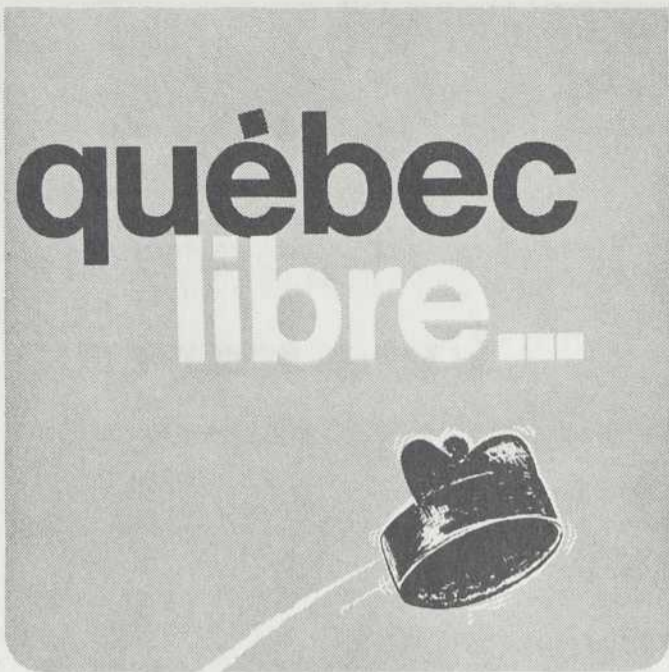
CAMILO TORRES LE CURE-GUERILLERO

par German Guzman-Campos \$ 5.15

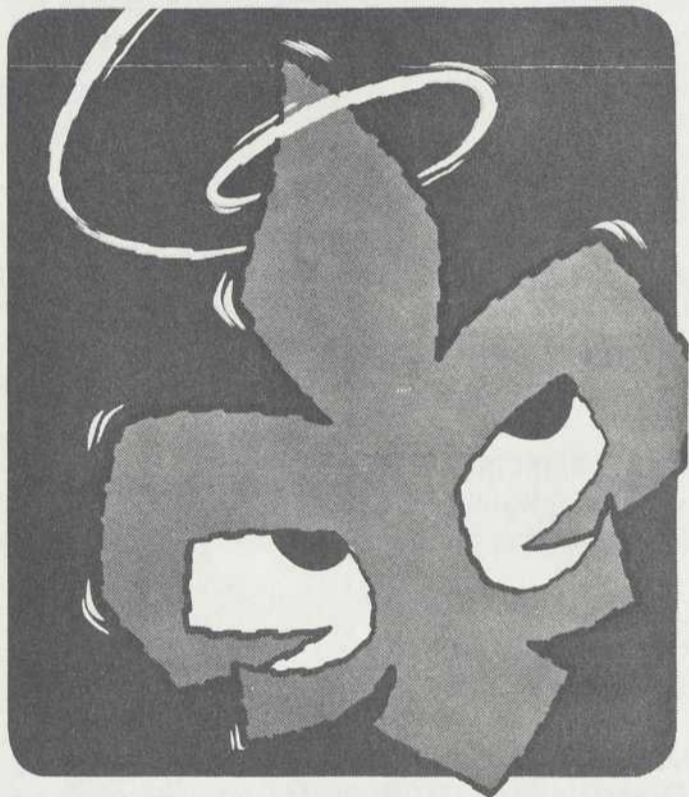
LES NOUVELLES LEGIONS

Un béret vert au Vietnam
(Procès à l'Amérique) \$ 7.25

Agence du livre français
1249 ouest, rue Bernard, Montréal 154
Tél.: 271-6888



des influences religieuses?



EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE \$1.

ou aux Editions de l'Heure, 3826, rue Saint-Hubert, Montréal

Il y va de son intérêt culturel, de sa chance de survie, de ses possibilités de rayonnement auprès des Anglo-Canadiens et des immigrants à intégrer.

Cette adhésion à la norme internationale ne suppose pas le rejet inconditionnel de nos particularismes et de notre régionalisme, mais une nouvelle hiérarchisation des valeurs. Il faut, en somme, que la notion des niveaux de langue nous permette les distinctions essentielles entre langue d'enseignement et de culture et parler populaire de caractère régional. Ceux des nôtres qui luttent contre cette évolution, que ce soit par attachement légitime au terroir ou par chauvinisme et francophobie, font indirectement le jeu des assimilateurs. Une langue mal établie et "créolisante" ne saurait rivaliser avec l'anglo-américain. Nous devons donc nous insérer dans un grand ensemble francophone ou nous résigner à l'anglicisation, à l'américanisation.

PARADOXES QUEBÉCOIS

Malgré l'effort de rénovation amorcé vers 1960, notre régime public d'enseignement n'offre encore

aujourd'hui, à vrai dire, aucun cours élémentaire, secondaire ou "collégial" d'esprit authentiquement français, ou simplement fondé sur un ensemble de manuels conçus en français (1).

Les Québécois et les immigrants attachés à la culture française doivent confier leurs enfants à des écoles privées, peu nombreuses d'ailleurs hors de l'agglomération montréalaise, ou recourir à la solution des études à l'étranger. De toute façon la formule choisie est onéreuse et accessible à un petit nombre seulement.

Le Québec n'est donc une véritable patrie que pour les anglophones, sous le rapport de l'enseignement.

Malgré la démocratisation récente de l'enseignement, l'accès à l'université n'exige que 12 ans d'études pour les Anglo-Québécois, contre 13 ou 14 pour les membres de la majorité francophone.

C'est là un facteur supplémentaire d'anglicisation et un symptôme de la faiblesse du gouvernement face à la communauté anglo-canadienne du Québec.

Le régime fédéral canadien exige un nombre croissant de traducteurs. Or l'école anglicisante du Québec en tarit les possibilités de recrutement à la source. Plus on s'instruira chez nous, moins on aura de chances de conserver le génie de sa langue maternelle.

LE PARADOXE CANADIEN

On nous propose la dualité culturelle comme fondement et raison d'être de la Confédération canadienne.

Or, de l'Atlantique au Pacifique, les journaux anglo-canadiens, à quelques exceptions près, entretiennent un réseau serré d'hostilité envers le Québec, envers notre pays d'origine, envers l'une des deux cultures nationales.

La francophobie de cette presse monolithique est parfois presque aussi virulente et aberrante que l'antisémitisme de l'Allemagne à l'époque du nazisme.

Cet état de choses, cette guerre psychologique, cette agression quotidienne ne créent-ils pas à notre gouvernement provincial l'obligation d'intervenir, de prôner le désarmement idéologique? Ne lui imposent-ils pas le devoir de protéger notre peuple, nos institutions, nos écoles contre les conséquences de cette forme larvée d'action psychologique?

(1) Il faut noter toutefois l'effort récent du gouvernement québécois pour diffuser le manuel scientifique, technique et médical en langue française dans les Universités, à l'École polytechnique et à l'École des Hautes Études Commerciales (Entente franco-québécoise sur l'éducation, septembre 1968), ainsi que dans l'enseignement professionnel en Ve secondaire pour laquelle on doit adopter bientôt un programme énergique de francisation.

Si la presse anglo-canadienne renonçait seulement au monolithisme, à l'exclusivisme, à l'ostracisme qui inspirent le choix de ses sources principales d'information, si elle s'abonnait, par exemple, à France-Presse — et plus tard à Québec-Presse — peut-être le climat canadien en serait-il assaini et purgé un peu de sa propension à la violence.

Quoi qu'il en soit, ce triste paradoxe canadien commande à l'Etat québécois une vigilance accrue dans la sauvegarde de notre langue et de notre culture.

ELEMENTS DE SOLUTION

— Que d'abord le gouvernement renonce à toute mesure partielle en faveur d'une minorité déjà privilégiée.

— Qu'il entreprenne, avec le concours d'ethnologues, de sociologues et de linguistes, une vaste étude sur le phénomène de l'acculturation au Québec, sur les moyens à mettre en oeuvre pour la contenir ou l'enrayer, pour aménager une saine évolution culturelle.

— Que le gouvernement adopte dans un délai aussi court que possible une législation faisant du français la première langue de travail, sous réserve de certains accommodements pendant une période de transition à définir.

— Que le gouvernement élabore une politique de francisation radicale de l'enseignement dit de langue française, qui relève du ministère de l'Education.

— Que le gouvernement mette au point un régime scolaire propre à intégrer les immigrants.

— Qu'il élabore avec la prudence et l'audace nécessaires une politique d'intégration progressive

des Anglo-Québécois, selon une formule qui leur permette de participer pleinement à la vie québécoise sans les couper arbitrairement de leur culture propre.

— Qu'il tienne compte de la plus grande puissance d'assimilation du groupe anglophone et évite toute formule d'intégration qui pourrait compromettre le caractère de nos écoles, si celles-ci accueilleraient de trop forts effectifs de langue anglaise, tout particulièrement dans les régions de forte concentration anglophone. Il faut éviter toute mesure d'intégration scolaire qui pourrait se tourner contre notre peuple tant qu'il n'aura pas acquis suffisamment de dynamisme social, politique et culturel.

— Que le gouvernement se garde de rejeter *A PRIORI* la solution de l'unilinguisme. Comment saurait-il pertinemment, sans les conclusions de l'enquête proposée plus haut, si cette formule n'offre pas le seul moyen de maintenir un Québec français en Amérique du Nord? Il est vraisemblable, selon l'hypothèse fédéraliste du *DEVOIR* que la simple survie du français au Québec, étant donné le déséquilibre de forces entre les deux communautés linguistiques du Canada, exige un renversement complet de la situation actuelle: soit l'unilinguisme dans notre province et le bilinguisme officiel dans les neuf autres. Il importe donc au plus haut point que le gouvernement se prépare à l'obligation éventuelle de choisir entre notre destin français et les privilèges de la minorité anglo-québécoise. Evidemment cette option nécessiterait du courage. Après un siècle de négligence et de soumission, il sera difficile de demander à la communauté anglo-québécoise de renoncer à son statut de majorité sociale et politique au nom de notre idéal culturel. Or, l'autre terme de l'alternative encore plus pénible, ne se résumerait-il pas à la décision d'un suicide collectif? C'est que la voie du pourrissement progressif ne serait plus tolérable à partir d'un certain niveau de connaissance et de sensibilisation.

Maintenant

FORMULE D'ABONNEMENT

VEUILLEZ RECEVOIR DU
SOUSSIGNÉ LA SOMME DE

À remplir et à adresser à :

**MAINTENANT, 2715 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal 250 — Tél. : 739-2758**

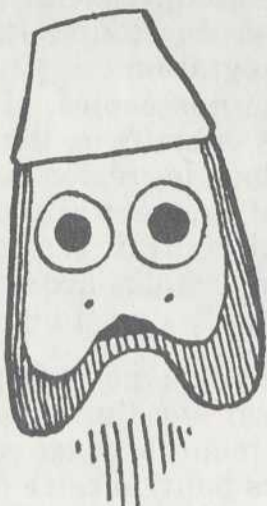
ABONNEMENT ORDINAIRE 1 AN	\$7.00	<input type="checkbox"/>
" ÉTUDIANT	\$5.00	<input type="checkbox"/>
" DE SOUTIEN	\$10.00	<input type="checkbox"/>

À partir du mois de 19

AU NOM DE

ADRESSE

Le mercredi 12 mars, à 20h00, à la sa
nstitut d'études médiévales et la Faculté
tent un jeu musical médiéval : ICONIA S. NICHOLAI



Le Breueuf, 56
de musique de l'Uni
Entrée : \$1.00

25, avenue Decelles, l'Uni
versité de Montréal présen

Danser c'est-à-dire saulter, saulteloter, caroler, baler, treper, trepiner, mouvoir & remuer les piedz, mains & corps de certaines cadances, mesures & mouvementz, consistant en saultez, pliement de corps, diuarications, claudications, ingeniculations, elevations, iactations de piedz, permutations & aultres contenances.

Thoinot arbeau, ORCHESSOGRAPHIE.

chez Casavant

la  **Qualité**
est une
tradition

Casavant Frères

LIMITÉE

FACTEURS D'ORGUES DEPUIS PLUS DE 125 ANS
SAINT-HYACINTHE, QUÉBEC

C. H. PERRAULT

président et directeur général

L. I. PHELPS

chef harmoniste

Découper ici

ABONNEZ-VOUS À

Maintenant

(Formule d'abonnement au verso)

Les exigences d'une justice civilisée

A l'occasion de la livraison du Rapport Prévost (*La société face au crime*) l'équipe de *Maintenant* a demandé à un groupe de spécialistes de lui livrer leurs premières réactions à la lecture du volume initial intitulé: 1—*Principes fondamentaux d'une nouvelle action sociale*.

Se sont trouvés réunis dans notre salle de rédaction:

* Mademoiselle Marie-Andrée Bertrand, criminologue et professeur à l'Université de Montréal.

** Me Guy Guérin, juge des sessions de paix actuellement en congé sans solde et délégué à la présidence de Radio-Québec.

*** Me Louis-Philippe Landry, avocat au contentieux du Ministère Fédéral de la Justice.

**** Me Jacques Fortin, avocat, et professeur de droit pénal à l'Université de Montréal.

**** Me Jacques Bellemare, avocat, et professeur de droit pénal à l'Université de Montréal, qui assurait le rôle d'animateur au cours de cette table ronde.

M.-A. BERTRAND

A la lecture de sa première tranche, le document m'apparaît progressiste et très positif. On y sent partout un souci fondamental des libertés individuelles, qu'il s'agisse de l'arrestation, de la détention avant ou après procès, ou du procès lui-même.

En somme, une philosophie nettement personnaliste envers le prévenu et l'accusé, a présidé à la rédaction du document.

Voici succinctement les quelques réserves que j'y apporterais en tant que criminologue:

1—Le sous-titre du 1er volume déborde largement le mandat de la Commission. Il se lit: *Principes fondamentaux d'une nouvelle action sociale*. L'action sociale embrasse des mesures infiniment plus larges que le concept d'administration de la justice. Cela peut vouloir dire des mesures aussi vastes, par exemple, que l'éducation permanente.

2—La présence et les avis des spécialistes en sciences humaines, médecins, psychologues, travailleurs sociaux, pour souhaitables qu'ils soient au cours du procès pénal et à la phase de "disposition" du cas, c'est-à-dire



MARIE-ANDRÉE BERTRAND

"...le bill Omnibus, c'est du replâtrage..."

au moment du choix de la sentence, me semblent, dans le Rapport, recommandés de manière un peu vague. Quel sera le mandat exact de ces spécialistes? Agiront-ils comme simples consultants invités à dialoguer avec le juge, ou participeront-ils vraiment au choix de la sentence?

Cette seconde alternative me semble semée d'embûches, aussi paradoxal que ce propos puisse paraître de la part d'une criminologue. A mon sens, le juge seul doit conserver juridiction sur la sentence. Je m'explique là-dessus: au cours du procès, l'accusé entend et voit claire-

ment les témoins qui déposent contre lui. Avec son avocat, il organise sa défense en conséquence en amenant d'autres témoins, d'autres faits. Mais si des spécialistes, invisibles pour lui, peuvent en son absence influencer directement sa sentence au cours d'entretiens privés avec le juge, quels sont les moyens dont dispose l'accusé pour riposter à des arguments dont il ignore tout? Pour respecter la logique de notre procédure contradictoire, il faudrait dans ce cas imaginer que, si le juge possède "son criminologue consultant", le prévenu puisse également avoir le sien de son côté! Ceci semble peu réalisable...

3—Une troisième remarque. Deux organismes d'enquête et d'étude ont été créés, l'un fédéral et l'autre provincial, touchant la réforme de la justice. Aucun n'a de mandat pour amender véritablement le code criminel. On touche certes au déroulement de la justice, mais on ne s'attaque jamais aux principes fondamentaux qui la régissent depuis si longtemps. Je ne crois pas, pour ma part, que l'on puisse procéder à une réforme sérieuse de notre système judiciaire sans toucher finalement au code criminel.

J. BELLEMARRE

Je suis certes favorable dans l'ensemble au Rapport lui-même, mais je demeure, je l'avoue, fort surpris par sa facture. Quant aux objectifs classiques et fondamentaux d'une justice civilisée, ils sont répétés avec tant de développements et d'insistance, "justice égale pour tous", "respect de la personne humaine", etc... qu'une telle charge nous amène à nous demander en conscience si des principes aussi élémentaires ne sont pas apparus aux commissaires comme quotidiennement violés au Québec?

Je ferais en second lieu au Rapport le reproche suivant: son mandat initial comportait "une meilleure protection des citoyens et de leurs biens et une lutte plus efficace contre le crime dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine". Or le Rapport jusqu'ici demeure fort laconique dans ses suggestions concernant les moyens efficaces de lutter contre le crime au Québec, son premier objectif. Il s'attache surtout à son second objectif en parlant du "respect des droits fondamentaux de la personne". Certes on annonce bien au volume I que ce premier objectif sera traité dans les fascicules à venir, mais j'aurais souhaité, pour ma part, qu'il fût au moins abordé dès la première tranche.



JACQUES BELLEMARRE

... "pas porté à faire aussi largement confiance aux magistrats..."

Enfin, je dirais en terminant que je ne suis pas porté à faire aussi largement confiance aux magistrats dans l'application de la sentence que ne semble l'être Marie-Andrée Bertrand. Certes

on s'attend à ce qu'un juge connaisse à fond sa loi: c'est là sa compétence professionnelle. On peut aussi penser qu'il possède une connaissance approfondie du cas, connaissance qui lui vient du dossier placé entre ses mains. Mais on doit demeurer méfiant à l'endroit de ses attitudes et de ses préjugés.

Je pense qu'un juge ne devrait appliquer qu'une sentence vraiment *motivée*. Et pour ce faire, je serais enclin à suggérer la création d'une cour de révision (automatique) des sentences. Cette cour pourrait procéder de manière simple, efficace et nécessitant peu de déboursés. Elle pourrait être utilisée aussi bien par la défense que par la poursuite pour évaluer et, au besoin, corriger la sentence du juge, en reprenant l'étude du cas.

J. FORTIN

Le rapport Prévost trace un tableau noir de notre système judiciaire qui contraste fort avec les déclarations pas très anciennes d'un ex-ministre de la Justice disant à son retour d'une tournée européenne que le Québec possédait le meilleur système judiciaire au monde! La lecture de notre code criminel peut donner théoriquement l'impression d'une société civilisée. Mais il semble que l'application quotidienne de ces "principes civilisés" en contredise l'esprit dans la pratique judiciaire que les commissaires ont pu observer au Québec. C'est là leur sombre diagnostic.

J'ai hâte, pour ma part, de voir appliqués les recettes et les traitements suggérés au législateur québécois pour assurer une administration de la justice meilleure et plus efficace.

Mais je m'étonne de voir les commissaires qualifier de précieuse cette distinction, fondamentale en droit pénal, et qu'il faut à mon avis maintenir, distinction qui oppose individu et société et permet de définir le droit pénal comme étant la branche du droit qui organise les relations des citoyens avec l'Etat, dans le respect des droits des citoyens d'une part et dans

le respect de la société en tant que telle, d'autre part. Si l'on abolit cette distinction, que reste-t-il alors pour justifier l'intervention de l'Etat dans la privation des droits d'un citoyen qui aurait posé un acte contraire aux droits de la société?

Je suis cependant favorable avec la commission quant à la dépenalisation de larges secteurs de la criminalité comme le jeu et la prostitution. En effet, une loi inefficace jette le ridicule et l'irrespect sur toutes les autres lois et dessert finalement l'administration de la justice".

Enfin, je suis évidemment tout à fait favorable au concept de sécurité judiciaire pour tous sans distinction d'âge, de niveau économique, etc.

L.-P. LANDRY

Le Rapport permettra sans doute à plusieurs de repenser la philosophie qui les oriente quotidiennement dans l'administration de la justice criminelle: policiers, avocats, procureurs de la couronne ou de la défense, juges, etc...

Je ne pense pas, pour ma part, que les mesures préconisées dans le Rapport nécessitent une refonte de notre code criminel qui est rédigé avec une grande souplesse. Ce ne sont pas tellement les lois qui font problème mais surtout les mentalités, soit trop répressives, soit trop laxistes de ceux qui sont chargés de les appliquer. Notre système actuel, en soi, nous laisse suffisamment de latitude pour protéger à la fois les individus et la société dans le respect des uns comme de l'autre.

Je prends par exemple le cas du cautionnement. De la manière générale dont les choses se passent, on peut en retirer l'impression que tout cautionnement nécessite une garantie pécuniaire stricte. En réalité, le code permet de réaliser un cautionnement de façon bien variée: engagement personnel, dépôt, garantie par un tiers. C'est le juge qui, devant la loi, choisira une modalité stricte ou souple de réaliser le paiement.

Gratuitement, soyez propriétaire de ces deux Renault pendant 24 heures

LE GRAND SALON vous propose d'en faire l'expérience. Et d'apprécier par vous-même tous les avantages offerts par la possession de deux voitures. Ce qui, avec Renault, est une solution économique. A l'achat, puisque cela coûte même moins cher qu'une grosse voiture. Comme à l'entretien.



LA RENAULT 8, robuste, pratique et facile à conduire, dont Madame a besoin pour aller faire ses courses ou mener les enfants à l'école. Deux Renault, c'est un grand luxe à votre portée.



PROFITEZ de cette offre d'essai de 24 heures, sans aucun engagement de votre part, en appelant le Grand Salon à 254-9971.

**AU
GRAND
SALON**
RENAULT 

5300 rue Sherbrooke est 254-9971

Il est certain qu'une réorientation est nécessaire dans nos procédures d'arrestation et d'emprisonnement. Mais encore une fois, cette réorientation est tout à fait possible sans amender la loi. Récemment, en Ontario, un avocat publiait un volume rappelant que, dans une multitude de cas, la sommation pourrait remplacer efficacement et heureusement l'arrestation.



LOUIS-PHILIPPE LANDRY

"... comprenons le policier ..."

L'incarcération inutile, pour des délits qui ne la justifient pas, est aussi trop fréquente. Il serait donc urgent que les personnes responsables y réfléchissent: dans l'exercice de leur travail journalier, plusieurs oublient peut-être à quel point les menottes et la cellule injustifiées impressionnent mal l'honnête citoyen qui n'a jamais mis les pieds dans une prison!

Les procureurs ont donc à réorienter leur façon de voir en cette matière, de manière à repenser la philosophie qui sous-tend leur travail quotidien.

Mais je m'étonne quand même de certaines affirmations contenues dans le Rapport et qui, en regard de mon expérience personnelle, me semblent dégagées de la réalité. On y trouve les procureurs de la couronne décrits comme des compétiteurs, voire des persécuteurs, qui ont "une cause à gagner" à tous prix. Sans doute certains procureurs sont-ils moins impassibles que d'autres, cela est humain... Repensons alors notre système de recrutement des procureurs, de manière à retenir les services de ceux qui

possèdent le tempérament serein requis pour ces fonctions. Mais encore là, ce sont toujours les personnes et non le système qu'il faut faire évoluer.

Les commissaires font beaucoup état aussi de comparaisons avec des pays comme la Hollande, la Scandinavie, la Belgique. Or, à mon avis, le genre de crimes commis en Europe diffère beaucoup du crime prémédité, organisé et violent qui sévit sur le continent nord-américain et qui requiert de la part de la société un type de protection bien spécial. Certaines différences sont frappantes entre les deux continents. En Amérique, par exemple, la vente des armes à feu est assez libre et peu réglementée. En Europe, par ailleurs, le nombre des policiers est tellement supérieur à celui que nous connaissons ici que certains Etats nous y apparaissent comme de véritables Etats policiers.

Je pense donc que si nous voulons établir des parallèles valables dans l'administration quotidienne de la justice, nous devrions plutôt nous tourner vers l'Ontario et la Colombie britannique: nous y trouverions des solutions tout à fait réalisables à l'intérieur de nos cadres légaux.

On parle beaucoup aussi de réforme de notre système carcéral. Je pense qu'avant d'aller plus loin, il faudrait qu'au niveau provincial nous réalisions au plus tôt quelque chose d'excellent dans le domaine de la détention pour peines inférieures à deux ans (prison de Bordeaux). Si aujourd'hui beaucoup de juges envoient les délinquants de préférence au pénitencier fédéral (St-Vincent-de-Paul) pour plus de deux ans, c'est que seul le système fédéral offre au détenu un début de système de réhabilitation.

Ne nous dégageons pas de la réalité: il est trop facile de dire que le policier devrait d'abord voir le prévenu dans une optique de réhabilitation. Le policier n'est pas un surhomme: il oublie difficilement le cadavre qu'il a vu et il ne se dégage pas aisément de tout réflexe punitif. C'est pourquoi le procureur de la

couronne est là: pour tempérer l'esprit vengeur qui pourrait naître chez certains policiers. Mais encore une fois, comprenons le policier et ne généralisons pas certains comportements individuels qui ont pu nous paraître excessifs.

Beaucoup de possibilités nous sont encore offertes en vue de la réhabilitation, sans changer les cadres actuels de notre système: rencontre avec les parents du délinquant, avec des spécialistes médicaux ou psychiatriques, avec des travailleurs sociaux, ré-évaluation des cas. Cela, le Rapport le recommande avec raison. Encore là, il faudrait multiplier les juges et les avocats déjà surchargés. Trop de dossiers s'empilent déjà qui attendent, au grand détriment de la personne impliquée.

Mais en résumé, à l'encontre de Marie-Andrée Bertrand, je ne crois pas que notre système judiciaire soit à transformer: il possède déjà en germe toute la philosophie du Rapport Prévost; mais nous ne l'avons sans doute pas encore suffisamment exploité.

GUY GUERIN

Les commissaires m'apparaissent ici plutôt comme des éveilleurs de conscience que comme des réformateurs. En effet, ce sont les hommes et non le système qui ont dénaturé ou flétri chez nous la philosophie personaliste qui doit animer une justice civilisée.

Prenons par exemple la présomption d'innocence. Nous l'avons dans notre code. Ainsi en est-il pour le cautionnement qui doit en tenir compte, pour le régime exceptionnel de détention: tout ceci existe dans notre code. Mais combien de fois les procureurs et les juges ne s'embarrassent pas de ces nuances!

Qu'il me suffise de citer cet exemple qui me faisait autrefois frémir lorsque avocat j'entendais un juge affirmer: "Moi, dans une cause de viol, je n'accorde jamais de cautionnement". Je veux bien que le viol soit un crime très grave. Mais l'expé-

rience des assises nous apprend aussi qu'il est source de nombreux chantages et que les causes sont souvent rejetées.

Or un avocat qui se présente devant la cour invoque le droit criminel. Pas le droit du Juge Untel ou du Juge Machin: ces droits-là, il ne les connaît pas, il n'a pas à les connaître!

Je pourrais aussi parler de cas connus où la cour de cassation a dû ordonner de nouveaux procès parce que des procureurs de la couronne avaient usé d'un langage incendiaire. Dans ces cas, ces procureurs avaient outrepassé leur mandat: ils s'étaient fait enquêteurs et policiers, se plaçant ainsi dans un véritable guépier. Encore une fois, ce sont de tels procureurs, mal choisis parce que peu objectifs et trop émotifs, qui dénaturent la philosophie personnaliste que nous souhaitons voir présider au déroulement de la justice.

Le respect de la personne humaine a présidé aux dispositions de notre code qui prévoit que nul n'est tenu de s'accuser lui-même ou de témoigner contre lui (témoignage optionnel). Combien de fois les policiers ont hélas piétiné ce principe...



GUY GUERIN

"... un ministre de la Justice qui soit autre chose qu'un chef de police glorifié"

La comparution dans les 24 heures est exigée dans notre code, l'arrestation exige des formalités précises: ce sont certains policiers qui ont parfois fait litière de cette exigence et de ces formalités. Quant aux sommations inconsidérées émises à tort et à travers par certains juges, ce sont d'autres entorses apportées chaque jour à

cette philosophie du respect de la personne.

Contrairement à ce qui a été dit ici précédemment par l'un de mes collègues, je pense pour ma part que notre code criminel aurait grand besoin d'une refonte qui en assure des assises solides. Actuellement la philosophie qui ressort des éléments qui lui viennent de la Common Law me semble brumeuse sinon ténébreuse. J'aime bien la Common Law... Mais dans un domaine aussi grave que celui de la liberté d'un homme, je préfère avoir en main des principes clairs et bien articulés.

Le code de 1955 que nous appelons pompeusement un "nouveau code" n'est qu'une simplification de l'ancien: c'est du replâtrage. Les amendements que l'on propose, comme le fameux bill Omnibus, par exemple, pour méritoire qu'il soit, ce n'est encore que du replâtrage. Nous aurions vraiment besoin d'un nouveau code!

Dans ce diagnostic que je qualifierais de lumineux, nos commissaires ont donc pris à parti l'ensemble des responsables de la justice: nos juges, nos procureurs, qui l'ont bien mérité... nos policiers, qui se le sont bien attiré, notre gouvernement et même nos média d'information où, chacun le sait, le code d'éthique des journalistes en matière judiciaire brille toujours par son absence.

Le Barreau cependant me semble avoir été ménagé... Le Barreau s'est montré trop longtemps insensible aux problèmes qui nous sont soulignés dans le Rapport. Trop peu d'avocats se risquent au criminel. Trop peu y persévèrent. On dirait qu'ils boudent le criminel comme s'il s'agissait d'un monde ténébreux où ils ont peur de se salir les mains. Il y a là une responsabilité collective à rappeler au plan des personnes.

Au plan des structures, le Rapport a également abordé la phase judiciaire et la phase carcérale.

Au plan de la sentence, nos commissaires se font réformateurs. On parle de la césure entre le verdict et la sentence. Je

pense moi aussi avec Marie-Andrée Bertrand que le juge doit rester maître de la sentence. Mais comme, hors sa compétence légale, il ne possède évidemment pas toutes les lumières, je pense qu'il doit être assisté de spécialistes, de conseillers spéciaux, d'assesseurs qui l'aident dans l'élaboration et le choix de cette sentence. Le prononcé doit mentionner *tous les "considérants"* qui ont éclairé le choix de la sentence afin que l'accusé et la défense sachent ce sur quoi le juge s'est fondé pour l'établir. Mais je crois que le juge doit demeurer le seul responsable final de la sentence et qu'un seul délégué de la société puisse détenir le pouvoir de priver quelqu'un de sa liberté.

Nos commissaires sont aussi réformateurs lorsqu'il s'agit de sentences pour délits mineurs (comme la conduite d'une automobile en état d'ébriété). Ils suggèrent par exemple des formules de détention par fins-de-semaine, comme c'est le cas en Suède. Formule souple, axée sur la réhabilitation et qui ne coupe pas l'individu de son milieu de travail ni de sa famille et lui permet de purger sa sentence sans perdre son emploi.

Je suis heureux de constater que l'on oriente la sentence vers la réhabilitation. Mais pour être réaliste, il faut être sûr, lorsque l'on axe ainsi une sentence sur la réhabilitation, que l'accusé sera suivi par des travailleurs sociaux, des criminologues, etc... Si un bon système de réhabilitation n'est ni accessible, ni disponible, il faut bien alors se contenter d'un isolement qui protégera du moins la société. Car enfin, il ne faut pas tomber dans l'angélisme: le Rapport n'y tombe pas d'ailleurs.

Je pense enfin que ce Rapport sera appelé à servir de charte pour tout Ministre de la justice qui doit être autre chose, en somme, qu'un chef de police glorifié! La société est en droit d'attendre d'un tel ministre, outre ses compétences légales, une vaste information dans le domaine des sciences humaines, qui lui permette d'accorder à la personne humaine toute l'attention qu'exigent ses multiples dimensions.

DISCUSSION

J. Fortin: Je suis d'accord avec Me Landry et Me Guérin: les personnes ont encore plus besoin des réformes que le système! Et je souhaite entre autres que procureurs de la couronne et journalistes s'imposent au plus tôt à eux-mêmes leurs propres codes d'éthique professionnelle.

J'aimerais aussi voir au plus tôt appliqué un contrôle efficace des délais judiciaires grâce, par exemple, à une loi fédérale qui les préciserait: aujourd'hui, la détention préventive est absolument incontrôlée.

Guy Guérin: Ceci est juste: la loi stipule qu'un prévenu doit revenir devant le juge tous les huit jours. A mon avis, un juge devrait automatiquement libérer un prévenu après un délai déraisonnable, si la couronne n'a pas réussi à présenter de preuve contre lui.

M.-A. Bertrand: Dépénaliser certains actes comme le propose le bill Omnibus, c'est du replâtrage. Ce que l'on souhaiterait, ce serait une *vraie refonte*, un nouveau code où l'on énumère et définit un minimum d'actes comme criminels; en conséquence un minimum de personnes sont déclarées délinquantes, criminelles et déviantes. Un code bref, clair, qui comporte une partie générale définissant les éléments de l'infraction et présentant une philosophie pénale, comme le fait, par exemple, le nouveau code roumain.

J. Fortin: Réformons le code, oui. Mais pas une fois pour toutes: mettons sur pied surtout un comité permanent qui ré-étudie, ré-évalue et rebâtisse sans cesse le code criminel.

Car en somme, devant le Rapport Prévost, nous sommes aujourd'hui en présence de la première refonte globale de notre loi depuis 1608! Toutes les réfor-

mes antérieures (1892, 1906, 1927, 1955) n'apportaient que des condensations et des corrections très partielles. Ainsi par exemple, si vous voulez juger en 1969 de la responsabilité d'un aliéné mental surpris au volant, il vous faut remonter à la règle M'Naughton qui date de 1846 et empruntée par notre code... nos concepts en matière de santé mentale ont pu évoluer depuis!

J. Bellemare: Nous avons besoin certes de nouveaux principes. Mais n'oublions pas pour autant de dénoncer l'hypocrisie de notre système d'enquête où la police entre à tout propos dans l'illégalité. Par exemple, elle séquestre indûment des prévenus sans mandats explicites. Et que penser d'un système d'enquête qui exige la prestation du serment d'un accusé éventuel?

Je voudrais aussi en terminant soulever le problème financier de l'application du Rapport Prévost. Il n'est pas si énorme que l'on pourrait le croire à première vue. Pensons simplement que pour 200 officiers de probation ontariens en charge de la liberté surveillée de certains délinquants, nous ne possédons au Québec que 6 officiers! Il faut donc connaître l'économie réalisée pour l'Etat par chaque officier qui décharge le budget des prisons de \$4,000 à \$6,000 par an pour chaque détenu.

Pensons aussi à l'économie que nous pourrions réaliser en planifiant à dates et à heures fixes l'audition des causes dans nos cours. Sait-on que nous vivons actuellement dans l'anarchie complète? Que pour 10 cours disponibles, 22 causes peuvent être assignées le même jour et trois seulement le lendemain? Que s'entassent inutilement au palais de justice témoins, jurés, policiers, spécialistes qu'il faut rémunérer et qui ne seront jamais entendus parce qu'aucun horaire n'est prévu pour les faire comparaître? Pourtant la Régie des Loyers, elle, a trouvé le moyen de procéder efficacement et économiquement grâce à une planification horaire des causes.

Guy Guérin: Oui, Me Bellemare, la probation est certes plus économique que l'incarcération. Mais je voudrais cependant que nous soulignions ici les charges concentrées presque exclusivement sur le dos de notre province dans le domaine des réalisations à mettre sur pied pour nous doter d'un véritable système de réhabilitation. Prisons à rénover et à moderniser, nouvelles maisons à construire pour les prévenus, maisons de relais pour faciliter la resocialisation, etc... Toutes ces charges incomberont au Québec: au fond, la province possède les compétences qui coûtent cher sans avoir les revenus requis tandis qu'Ottawa retient les plus économiques... avec un énorme pouvoir de taxation!

Jacques Fortin: Ceci est fort juste. En 1867, les provinces ont facilement abandonné les pénitenciers à Ottawa: il ne s'agissait alors que de briques et de mortier! Mais les choses ont changé depuis et le fédéral s'en tire en somme avec des déboursés minimes en matière de justice.

Le coût d'application des recommandations Prévost, c'est Québec surtout qui va en porter la charge.

Mais au fond, le coût véritable du crime est peu connu du grand public. S'il en prenait connaissance, sans doute serait-il plus motivé pour investir contre lui.

Guy Guérin: Nous pourrions aussi percevoir des sources de revenus accrus en imposant davantage l'amende comme peine. Sans porter préjudice aux économiquement faibles, nous pourrions imaginer des amendes dosées, échelonnées sur de longues périodes selon le niveau économique du délinquant: ce serait alors le délinquant et non la société qui contribuerait aux frais de la Justice. Enfin, pourquoi ne pas imaginer des amendes sous forme de contribution à des travaux publics? Dans ce domaine il reste beaucoup à corriger et surtout à imaginer.

**Rédaction: Vincent Harvey
Hélène Pelletier-Baillargeon**

marabout *actualité*

Dans la série "ECONOMIE MODERNE" de Marabout Service :



dictionnaire de l'économie contemporaine

par FERNAND BAUDHUIN
professeur à l'Université de Louvain

Un volume **** de 304 pages.

Ce dictionnaire de l'économie contemporaine rassemble, sous quelques trois mille rubriques, l'essentiel des références et des renseignements que recherchent à tout moment les étudiants, les hommes d'affaires, les cadres, ceux qui veulent suivre de près l'actualité : définitions, étapes marquantes de l'histoire économique, notices sur les principaux économistes (morts et vivants), activités de grandes entreprises mondiales, techniques commerciales et financières, informatique, Marché commun, institutions internationales, etc.

Ce dictionnaire est le complément indispensable des « Principes d'économie contemporaine » du même auteur.

Déjà parus dans la même série :



EN VENTE PARTOUT A PRIX MODIQUES

Distributeur général pour les Amériques : KASAN Ltée - 226 Est, Christophe Colomb, QUEBEC P. Q.

DOSSIER

Pointe St-Charles

DOSSIER MINUTE

La Pointe Saint-Charles doit son nom au baron Charles Lemoyne, son premier concessionnaire.

Devenue village en 1879, elle fut annexée à Montréal en 1887.

Malgré sa noble origine, la Pointe n'a pas attiré jusqu'à maintenant l'attention des administrateurs municipaux ni bénéficié de la prospérité métropolitaine.

On trouvera entre autres dans ce dossier une description de ses divers problèmes d'habitation, de chômage et de scolarisation.

Il y a cependant un fait nouveau à Pointe Saint-Charles: l'éveil de ses citoyens. Ceux-ci ont décidé de prendre en main leur propre sort et d'aménager une société qui soit conforme à la justice, à la fierté et à la dignité humaines.

À POINTE ST-CHARLES

RÉVEIL DES

"J'y pense, puis j'oublie". Telle est la légende qui accompagne depuis des mois les troublantes photos d'enfants biafrais sous-alimentés et dont la publication sert à elle seule de campagne de souscription. "Partageons", lirons-nous bientôt en mars à la base de ces hideux thermomètres peints qui, à la porte des églises, jaugeront en rouge notre générosité ou notre parcimonie de bourgeois bien nantis à l'égard de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises.

LA PASTORALE DE LA MAUVAISE CONSCIENCE

Depuis des années d'ailleurs, les grandes entreprises de charité, Fédération, "Red Feather", se plaignent avec raison d'atteindre de plus en plus difficilement leurs objectifs, de répondre de moins en moins efficacement aux demandes nouvelles et aux budgets accrus des oeuvres de suppléance indispensables qu'elles soutiennent déjà. La population riche, dit-on, s'endurcit, se ferme les yeux, se bouche les oreilles. C'est du moins le diagnostic accablant que posait en 1965 *La troisième solitude*, rapport du Conseil du travail de Montréal sur la pauvreté.

Les causes de cet endurcissement sont sans doute multiples. La première et la plus évidente réside sans doute dans l'usure inévitable de l'émotivité passagère qui constitue le levier trop exclusif des consciences à l'occasion de ces campagnes. "Un diner pour deux au Reine Elizabeth constitue le budget alimentaire d'une semaine pour une famille pauvre de sept enfants" ne manqueront pas de nous rappeler ce mois-ci auxiliaires et prédicateurs. Va pour une semaine d'épicerie: les gros billets du "bourgeois" tombent dans le plateau des pauvres . . . Mais la semaine d'après? La semaine d'après, la famille de sept enfants connaîtra encore la privation pour les 51 semaines à venir, tandis que le riche donateur se retrouvera aux prises avec le prurit de sa mauvaise conscience, entretenue par la Croix-Rouge, les grands brûlés du Vietnam, la Société du Cancer, l'Oeuvre du lait, l'Association de la fibrose kystique, les missions de l'Ouganda, Fame Pereo, ou les Petits Frères des Pauvres, qui auront pris la relève.

Lassés, après quelques années, la riche compagnie, le député, l'homme d'affaires, l'échevin, le professionnel aux "noms privilégiés" finissent par développer des réflexes de défense devant toute nouvelle forme de sollicitation. Leur idée est faite: depuis des années qu'ils donnent, et leurs dons de charité semblent toujours tomber dans un absurde panier percé. "N'y aura-t-il pas toujours des pauvres parmi vous?" semble suggérer l'Évangile?

ET SI NOUS FAISONS FAUSSE ROUTE?

Et si nos images publicitaires, efficaces à court terme, de taudis et d'enfants déguenillés desservient à long terme ceux qu'elles voudraient aider en entretenant le statu quo fataliste d'une société où l'on prend pour acquis que certains sont "nés pour un petit pain"?

CITOYENS



Et si l'on était tout bonnement en train de gaspiller de mois en mois l'héroïsme des bénévoles et les capacités d'attendrissement des "possédants" en les orientant dans une voie sans issue où les vraies questions concernant les vices de structure d'une société qui secrète aveuglément "sa pauvreté" ne leur sont jamais posées? Où le vrai visage des pauvres ne leur est jamais révélé avec ce qu'il recèle de fierté tragique, de rêve informulé de se suffire un jour à lui-même sans "charités"?

Et si nous, possédants, étions coupables, non plus de diner au Reine Elizabeth durant la semaine de la Fédération, mais de crier à l'agitation sociale, aux "séparatistes" et aux "communistes" à chaque fois qu'un groupe de citoyens pauvres mais conscients et solidaires descendent un peu bruyamment dans la rue pour tenter de faire entendre leur voix "en direct" et non plus par les truchements plus policés des publicistes d'oeuvres sociales?

Pour notre part, nous croyons que par son ampleur, le problème de la pauvreté, en milieu urbain particulièrement, est devenu au sens large et fort du terme, un problème politique. L'interaction et l'interdépendance de plus en plus étroites des divers facteurs de pauvreté, chômage, salaires insuffisants, logement, éducation, santé, en font autant de vases communicants qui déroutent au fur et à mesure les efforts charitables des bénévoles axés trop exclusivement sur les relations interpersonnelles. Les bateaux prennent désormais eau de toutes parts. Il ne s'agit plus de riches à attendrir sporadiquement et de charités urgentes à réaliser, mais de mentalités à transformer, de droits à reconnaître, de structures sociales à rebâtir.

C'est ce qu'un bref aperçu de la vie, des problèmes et des efforts des citoyens de la Pointe-Saint-Charles, à Montréal, voudrait tenter d'établir selon un plan et des données qui ressortent tout naturellement de deux documents désormais classiques: *Opération rénovation sociale* (Conseil des Oeuvres de Montréal, 1966 — Abréviation: O.R.S.) et *la Troisième solitude* (Conseil du travail de Montréal, 1965 — Abréviation: T.S.)

UN PEU DE SITUATION ET D'HISTOIRE

La Pointe Saint-Charles est située au sud de la ville de Montréal. Le fleuve St-Laurent en constitue à lui seul les frontières est et sud. Le canal Lachine la sépare de Montréal au nord, et l'autoroute Bonaventure l'isole de la Ville de Verdun à l'ouest. La Pointe constitue donc à elle seule une entité géographique de 600 acres très isolée du reste de la métropole par des voies de communications et des ponts rares et étroits, des traverses à niveau vétustes et mal indiquées, des moyens de transports difficiles. Ex.: il faut 45 minutes et 3 "correspondances" pour aller de la Pointe à Verdun, par autobus. Et c'est à Verdun, cité limitrophe, que doivent se rendre les citoyens de la Pointe pour aller par exemple à l'hôpital ou au bureau de placement.

Historiquement, la Pointe doit son nom au baron Charles Lemoyne, son premier concessionnaire. Devenue village en 1879, elle fut annexée à Montréal en 1887. Mais cette annexion pourtant ancienne n'a pas vaincu le sentiment à la fois d'intimité et d'isolement de ses citoyens qui aujourd'hui encore, parlent "d'aller en ville" lorsqu'il s'agit de requérir des services aussi essentiels que la police, l'hospitalisation ou l'embauche.

Pourtant la Pointe n'a rien de ces faubourgs hideux et anarchiques, chancres des grandes villes nord-américaines, qu'on rêve de voir au plus tôt rasés par un bon incendie contrôlé. A l'heure où le "Vieux Montréal" jouit de l'engouement généralisé et où les modes "historiques" rassemblent mécènes, historiens et snobs aisés dans de vieilles demeures ressuscitées du quartier Bonsecours, il y aurait fort à parier que, d'ici quelques années, quelques artistes moins fortunés mais ingénieux et bricoleurs puissent jeter leur dévolu sur certaines petites rues de la Pointe dont les pignons victoriens ne sont pas dépourvus, fumées industrielles en moins, d'un certain charme villageois.

DOSSIER**Pointe-St-Charles****L'HABITATION****PROPRIETAIRE A LA POINTE . . .**

Il n'en coûte pas cher pour se loger dans certains quartiers de la Pointe — ni pour y devenir propriétaire d'ailleurs. Et pour cause!

De vieilles demeures aux fondations bien assises, âgées en moyenne de 70 ans, redivisées plus ou moins heureusement en trois petits logis. On peut s'en porter acquéreur pour \$20,000, parfois moins: un bloc de neuf logis s'y est récemment vendu \$136,000.

Les dépenses du propriétaire: son impôt foncier et ses taxes, souvent aucune prime d'assurances (certaines grandes compagnies cessent progressivement d'assurer dans de nombreuses rues de la Pointe). Aucun chauffage ni eau chaude, bien sûr et, la plupart du temps, les réparations minimales indispensables pour empêcher le logis d'être fermé et voué à la démolition par les services de contrôle de la Ville de Montréal.

Certains petits propriétaires résidant eux-mêmes à la Pointe et y vivant modestement de leurs revenus se soucieront davantage de réparations mineures mais seront incapables de faire face à des réparations majeures en matière d'électricité ou de plomberie.

Quant aux grands "trusts" et aux "successions", ils tenteront plutôt de retirer temporairement le maximum de leurs loyers sans déboursés aucuns, jusqu'au jour où ils s'empresseront de toucher l'indemnité d'expropriation pour aller investir sous d'autres cieux!

LOCATAIRE A LA POINTE . . .

La situation du locataire dans ces conditions est extrêmement précaire. Certes, il pourra à

première vue s'estimer heureux de s'être logé dans un trois pièces pour \$25.00 à \$35.00 par mois, ou dans un cinq pièces pour \$70.00 . . . mais qu'y trouvera-t-il à ce prix?

Son prédécesseur est évidemment parti en emportant ses appareils ménagers, poêle et frigidaire, mais sans doute aussi la fournaise, les couvre-planchers, les ampoules électriques, voire les fenêtres doubles et les poignées des portes qu'il a dû lui-même payer de sa poche durant son occupation. Il y trouvera trop souvent un unique robinet d'eau froide situé dans la cuisine, une toilette à chasse d'eau défectueuse et dans bien des cas, ni douche ni baignoire. Le recensement fédéral de 1961 estimait à 62.09% seulement les logis équipés de douche ou de baignoire . . . Et il ne semble pas que l'on ait procédé à des rénovations miraculeuses depuis.

En octobre, le même locataire recevra un laconique avertissement du propriétaire l'enjoignant de laisser couler "un filet d'eau" en permanence afin d'éviter le gel de la tuyauterie. Pour peu que la température extérieure se maintienne trop longtemps sous zéro F°, et crac, voilà des secteurs entiers de rues privés d'eau: on y voit alors les hommes manier au petit bonheur la torche acétylène et les femmes faire la chaîne des seaux d'eau d'un logis à l'autre.

Quant au chauffage dans ces conditions, fenêtres mal ajustées, portes fendillées, doubles fenêtres absentes ou remplacées par du polythène en feuilles, il devient ruineux pour la famille: consommer chaque quinzaine 40 gallons d'huile n'y est pas rare, et dépenser jusqu'à \$200.00 de chauffage par hiver, fort fréquent.

Plus qu'occasionnels aussi, hélas, les rats et les "coquerelles". Tragiquement menaçants aussi les risques d'incendies mortels parce que, souvent, la seule voie d'accès des "3e étage" se réduit à un escalier vermoulu donnant sur cour et ce, en dépit de règlements municipaux jamais appliqués, et qui en principe en interdisent l'occupation. Ne parlons pas non plus des escaliers et des balcons pourris, jamais réparés, et qui peuvent à tous moments céder sous les jeux un peu actifs des enfants au risque d'accidents graves.

LE MYTHE DE LA PROPRIETE PRIVEE: UN DRAGON A CENT TETES!

L'ampleur du problème du logement à la Pointe, comme à St-Henri, au Mile-End ou ailleurs, dépasse évidemment les solutions et initiatives privées même radicales de propriétaires qu'on acculerait par hypothèse à une gigantesque grève de locataires! A la Pointe, en 1962, 36% seulement des loyers étaient déclarés satisfaisants par *L'Economic Research Corporation* (O.R.S., p. 28) tandis que 52% avaient besoin de réparations majeures ou mineures et 12% étaient tout à fait inhabitables. L'initiative privée des propriétaires est à elle seule insuffisante pour entreprendre les vastes et rapides mesures de rénovations qui s'imposent, quelles que soient les généreuses campagnes d'éveil, d'attendrissement ou même de menaces que l'on entreprenne à l'endroit des propriétaires.

Un propriétaire privé, dans une société de libre entreprise, est, par définition, un citoyen qui entend vivre de ses revenus. Il ne possède pas par définition une vocation infuse d'apôtre transfiguré par la sainte vertu de pauvreté. Et qui saurait l'en blâmer? Dans notre société, la propriété, comme le commerce, constitue un "investissement". Elle doit "rapporter". Or, à moins de laisser se dégrader aveuglément un grand nombre des logements de la Pointe, ceux-

ci ne constitueront jamais une "affaire" pour un propriétaire privé, quel qu'il soit. Aussi semble-t-il aberrant de voir le tout récent rapport Hellyer axer encore la majorité de ses recommandations sur la propriété privée comme si celle-ci constituait la vertu intouchable et motrice de cette fameuse "société juste" que nos politiciens font miroiter à nos yeux de campagne électorale en campagne électorale.

Un autre exemple illustrera notre propos: la *Société Centrale d'Hypothèque et de Logement*, durant les années d'opération 1949 à 1967, n'a investi que 6% dans l'habitation publique (genre habitations Jeanne-Mance), duquel 6% il faudrait encore, pour être réaliste, soustraire une proportion non négligeable du budget investi en Ontario.

Quant aux 94% "d'habitations privées" qui ont pu se prévaloir de son assistance, il faut savoir que le revenu moyen de leurs occupants atteignait le chiffre rond de \$8,500 par année...

Lorsque l'on sait qu'approximativement 15% seulement des citoyens du Québec gagnent plus de \$7,000, il n'est pas malaisé de conclure que les belles entreprises gouvernementales, pointilleuses dans leurs exigences de garanties et de solvabilité privées, ne profitent en dernière analyse qu'aux classes moyennes, abandonnant une fois de plus les véritables défavorisés à la dépendance chronique d'une assistance sociale et d'une charité privée finalement humiliantes pour eux.

L'HABITATION PUBLIQUE OUI... MAIS?

L'habitation publique à loyers modiques constitue certes un objectif à atteindre, mais certains prérequis sont indispensables à son efficacité.

Qui ne se souvient de la lassitude des lecteurs de journaux de jadis au moment des discussions et des affrontements sans fin qui ont précédé l'adoption du plan Dozois? La rénovation actuelle de la Petite

Bourgogne est en voie de faire couler tout autant d'encre. Pourquoi cela? L'explication de ces affrontements entre autorités et citoyens réside précisément dans l'existence de deux facteurs:

1) Elle doit être communautaire

Une habitation publique n'est pas un impersonnel motel de transit: le locataire doit s'y sentir "chez lui" si l'on prétend attendre de lui qu'il l'entretienne et l'améliore comme "sa chose". Un locataire qui se sent anonymement "parqué" comme un numéro dans un logis où il doit remplir des formules en six copies pour clouer un crochet dans l'entrée, où chaque mois un inspecteur vient renifler dans ses placards pour voir si les moeurs dudit locataire ne trahiraient pas "le goût du taudis", où les occupants ne tondent pas eux-mêmes le carré de pelouse assigné à leur groupe et où l'installation d'une balançoire d'enfants requiert l'approbation du soviet suprême des administrateurs de la rue Saint-Jacques...

Ces locataires-là finissent, malgré eux, par perdre tout intérêt pour un ensemble de commodités choisies et modifiées par d'autres sans tenir toujours compte de leurs besoins exacts et de leurs légitimes initiatives de groupe.

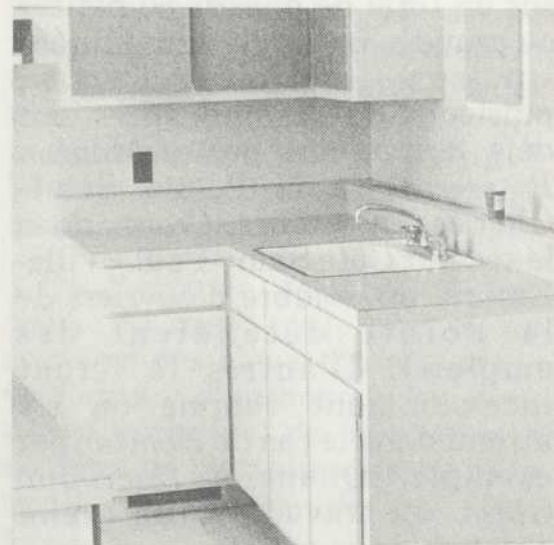
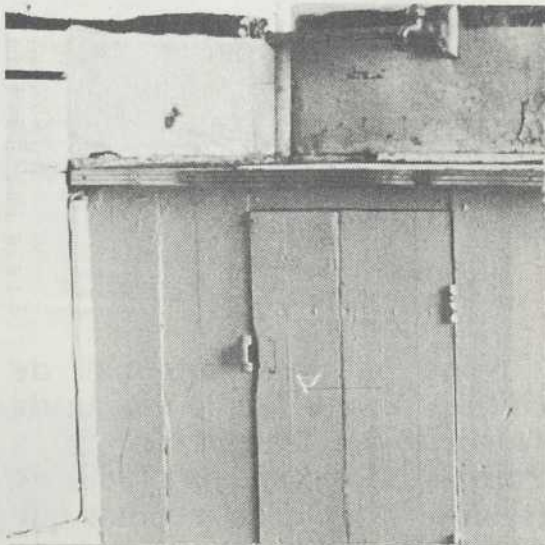
En France, certains syndicats et unions ont édifié des HLM (habitations à loyer modique) à l'usage de leurs membres et auxquels ils en ont remis l'administration. Assistés par des conseillers professionnels compétents, (architectes,

avocats, paysagistes), il s'est avéré que ces citoyens devenus responsables de l'apparence et de la bonne tenue de "leur maison" exerçaient entre eux une correction mutuelle, bien plus efficace que le système inquisitorial de "l'inspecteur". De plus, ils prenaient des initiatives de groupe beaucoup plus adaptées aux besoins et aux genre de vie réels de leurs familles: on ne dote pas un HLM d'une piscine olympique fabuleuse avant de savoir si les occupants pourront fournir des moniteurs à la communauté qui ignore encore tout de la natation.

2) Elle doit être pour eux

Une entreprise d'habitation publique établie dans un quartier donné doit d'abord profiter aux mal logés du quartier en question. Une lapalissade? ...

A la Petite Bourgogne, les citoyens s'inquiètent encore à savoir si les loyers demandés ne seront pas trop élevés pour eux et si, finalement, ce ne sont pas des nouveaux venus de l'extérieur qui viendront s'en prévaloir. Dans un tel cas, non seulement n'auraient-ils rien gagné, mais au contraire, ils auraient perdu par la transformation ou la démolition d'un grand nombre de leurs pauvres logis d'autrefois. Craintes injustifiées? Peut-être... Mais le fait qu'à peine plus de 10% des occupants des Habitations Jeanne-Mance soient d'anciens résidents du Plan Dozois fait réfléchir les comités de citoyens des quartiers montréalais promis à la rénovation urbaine. Car si la Pointe rénovée devient "trop chère" pour eux, jusqu'où ne dégringoleront-ils pas? ...



DOSSIER

Pointe-St-Charles

L'ÉCOLE

CHOMAGE ET PETITS SALAIRES

Bien que les données recueillies dans les documents consultés pour la rédaction de cet article ne fournissent pas toujours de chiffres spécifiques pour la Pointe en particulier, il en ressort certaines constantes que l'on retrouve dans toute zone défavorisée du grand Montréal. Nous pourrions les résumer en deux observations:

Le chômage et le salaire "de famine" 1) semblent s'établir en relation assez étroite avec le niveau d'instruction du chef de famille et 2) tous deux affectent particulièrement le chef de famille jeune. Ces observations ne sont pas absolues: la Pointe compte elle aussi de ces "chômeurs instruits", victimes insolites de facteurs que les grandes enquêtes n'ont pas encore réussi à identifier de manière absolue.

La Pointe, cependant, est une zone où la concentration industrielle est l'une des plus fortes à Montréal: elle compte dans son secteur le CN, la Dominion Glass, la Northern Electric, Sherwin Williams, Continental Can, etc . . . pour ne citer que les plus importantes sur un total de plus de 80 petites ou grandes industries implantées sur son territoire. Certes, plusieurs de ces industries ont déjà fermé leurs portes Mouton Processors, à la Pointe Saint-Charles, en octobre, Crane, dans le secteur Côte Saint-Paul - Ville-Emard, où nombre d'ouvriers de la Pointe détenaient des emplois). D'autres le feront incessamment comme on s'y attend dans le cas de Domtar par exemple. Quant à Dominion Glass, où travaillent un grand nombre de jeunes femmes, on a

mis à pied près de 400 employés en quatre mois en accélérant de manière de plus en plus tensionnelle le rythme de production des machines.

Certes les chasseurs de sorcières ne manquent pas de sous-entendre que l'agitation sociale des nationalistes francophones fait fuir les capitaux et les industries en Ontario! Mais lorsque l'on sait que les tendances modernes de l'architecture industrielle se portent vers l'usine en longueur, immense "bungalow" plat entouré de boqueteaux de verdure, il est plus sensé d'admettre que l'exode des industries vers les banlieues répond d'abord à un immense besoin d'espace vert devenu introuvable à Pointe Saint-Charles.

Mais quelles qu'en soient les motivations dernières, ces fermetures d'usines vétustes, à étages multiples et à fenêtres rares, signifient d'abord à la Pointe un chômage accru. Sa population en effet est à près de 50% ouvrière d'usine chez les hommes et près de 30% chez les femmes, le reste se distribuant dans le transport, les services, les ventes et les emplois de bureaux. Chez les professionnels et les techniciens: 2.7%; dans l'administration: 3.8%. . . à peine de quoi en parler. . .

LA FORMATION: PIERRE DE TOUCHE

Nous ne possédons pas de chiffres récents sur le niveau de scolarité des travailleurs de la Pointe. Mais si, en 1960, le recensement fédéral avouait que 43.8% des chômeurs du Canada

n'avaient pas pu terminer leurs études élémentaires, l'on peut sans trop risquer de se méprendre, imaginer pour ceux de la Pointe les deux situations suivantes:

Ou le travailleur est un ouvrier "sans diplôme" possédant une 4e ou une 6e année, mais compétent et expérimenté. Dans ce cas, l'usine le garde parce qu'il est efficace; mais son salaire n'en est pas transfiguré d'autant . . . L'usine ferme: incapable financièrement de "la suivre" dans la coquette banlieue résidentielle où elle a émigré, notre travailleur devient un chômeur qui "sur papier" ne possède aucune qualification académique ou professionnelle susceptible d'attirer sur son dossier l'attention bienveillante des bureaux de placement. A leurs yeux d'ailleurs, effectuer le recyclage scolaire offert par le Fédéral n'améliorerait pas beaucoup la situation: pour un travailleur qui a dépassé le cap des 35 ans, posséder une 6e ou une 9e année revient exactement au même. Et pour 200 demandes d'emplois, le bureau de placement n'a que 3 postes disponibles à offrir dans sa catégorie. . .

Notre travailleur devient donc un laissé pour compte, destiné à osciller désormais entre l'assistance sociale à perpétuité ou les emplois d'occasion, et saisonniers, à \$1.25 l'heure, où le guetteront sans merci les dénonciations de voisins. En effet, il est de règle que l'assisté social qui gagne le plus petit pécule qui soit perde automatiquement son assistance-chômage . . . Loi étrange, mais loi quand même. . .

Enfin, à scolarité égale, dans le cas où le travailleur est jeune, sa situation s'avère encore plus tragique. Ne bénéficiant au départ d'aucun privilège marginal d'ancienneté ou d'expérience acquise, il entre dans la vie "en chômage" . . . Et jusqu'à quand?

ET LE RECYCLAGE?

La Pointe ne possède pas d'écoles de recyclage comme **telles dans des métiers déterminés**. Pour beaucoup de ses travailleurs, en outre, advenant l'ouverture de telles écoles, posséderaient-ils d'abord le bagage scolaire nécessaire pour y être admis? Les animateurs et les travailleurs sociaux que j'ai interrogés y voient là un problème aux racines plus profondes encore. Ils hochent la tête si on prononce devant eux le mot-mode de "recyclage". A titre d'exemple, ils citent fréquemment le tiède accueil qui y est fait, à l'école Charles LeMoyne, aux cours d'éducation pour adultes de la C.E.C.M. Une conception encore trop académique de l'enseignement inspiré trop directement de celui des enfants y décourage l'adulte dont tous les mécanismes mentaux sont déroutés par une exigence subite d'abstraction. Au niveau de la vie, c'est d'une manière empirique et existentielle que son intelligence fonctionne. Il s'agirait donc d'imaginer avec eux une pédagogie entièrement renouvelée de la grammaire ou du calcul et qui partirait de "leur vie". C'est ce que l'expérience "éducation de base" essaie de faire actuellement avec quelques animateurs audacieux, en réunissant dans des foyers des petits groupes de dix ou douze adultes au maximum qui, par des méthodes actives et un travail d'équipe, abordent le monde du "Savoir" à partir de la "Vie". N'est-ce pas exactement de cette manière existentielle qu'actuellement le Père Loew, en France, fait "faire leur théologie"

en équipe à de jeunes ouvriers qui veulent devenir prêtres et qui, cependant, mourraient vite d'ennui et de claustration dans un "séminaire" classique?

Mais à partir de cette courageuse initiative de quelques citoyens de la Pointe, ne faudrait-il pas y imaginer une vaste et audacieuse opération-rattrapage dans le domaine de l'éducation des adultes? Car si rien de nouveau n'apparaît à l'horizon dans ce domaine, une génération entière, celle de "la force de l'âge", risque demain d'y être sacrifiée à perte totale.

ECOLIER A LA POINTE

Nous pourrions être hâtivement portés à croire que, si le passé scolaire des parents pose des problèmes très aigus, tout va pour le mieux pour cette jeune génération égalitaire et égalisée qui a eu le bonheur de naître sous la Commission Parent! Pourtant, là aussi des taches d'ombre se profilent sur le tableau de l'école, ces taches persistantes que l'on reconnaît au premier coup d'oeil dans tout milieu défavorisé.

A pointe St-Charles, malgré une année de retard assez normale, compte tenu de l'ensemble de la province, l'école polyvalente est impatientement attendue par les comités de citoyens pour l'année 1970. D'ici là, son équipement scolaire comprend:

- 1—Une école récente en bon état: Charles Lemoyne.
- 2—Une école passable mais nécessitant des rénovations importantes: l'école St-Jean.
- 3—Une vieille école insalubre et promise à la démolition: Jeanne-le-Ber.

Dans son chapitre III, l'O.R.S. résume en quelques tableaux très significatifs les problèmes majeurs de la jeune population scolaire d'un milieu comme celui de la Pointe.

1) Le problème de la santé

Un enfant qui dort mal (promiscuité, bruit, froid), qui souffre de carences alimentaires, de maladies contagieuses fréquentes ou de maladies infectieuses chroniques, qui ignore tout de l'éducation physique, ne peut fournir le même rendement scolaire qu'un enfant de milieu plus favorisé à tous ces égards.

2) Les problèmes psychologiques

L'insécurité financière des parents, l'absence d'endroit calme pour lire ou étudier, les tensions familiales de toutes sortes rendent difficile la transmission d'une "culture" familiale de base, d'un vocabulaire initial, de premiers concepts abstraits qui, dans les classes moyennes, passent tout naturellement de parents à enfants, préparant déjà ceux-ci à s'adapter au milieu scolaire.

Même les tests d'évaluation intellectuelle (Q.I.) conçus d'abord à partir de normes puisées dans les classes moyennes, déprécient de manière injustifiée l'enfant de milieu défavorisé, élève en soi tout aussi intelligent, mais handicapé au départ par les facteurs humains et les carences d'expression de son milieu.

Pourtant, si la pédagogie scolaire tenait davantage compte de l'actif des milieux modestes, elle y trouverait trop souvent inexploités chez les élèves un réalisme précoce, un sens aigu du concret, un éveil spontané de la solidarité et de l'entraide qui pourraient être mis en valeur à l'école pour leur plus grand avantage.

De l'avis de certains professeurs, du reste, nulle part on ne retrouve des élèves faisant preuve d'autant d'enthousiasme, d'esprit d'initiative, de créativité et de désir de connaître que dans la section classique de ces secteurs.



3) L'instabilité du personnel enseignant

Parce que précisément à cause des handicaps mentionnés plus haut, les élèves des milieux défavorisés se font une réputation de "doubleurs" chroniques que des statistiques pourraient justifier (L'O.R.S. les compare à cet égard à l'ensemble de la C.E.C.M. d'une part, et au quartier moyen de Rosemont à titre indicatif). Parce que, souvent pour les mêmes raisons, ils fournissent un pourcentage assez fort d'enfants exceptionnels, ils n'attirent pas généralement sur eux la prédilection des maîtres. Affectés quelques années à la Pointe, ils aspirent secrètement pour un grand nombre à "monter" au plus tôt dans un quartier où leur travail sera secondé et valorisé par un milieu familial plus "enrichissant" et plus "communicatif".

Souvent hélas, on vient tout jeune enseignant "se faire la main" à la Pointe pour, un ou deux ans après, être promu "plus haut". Et le dialogue parents-maîtres n'a même pas eu le temps de s'instaurer fructueusement.

Pourtant, s'il est un endroit où les maîtres devraient posséder une maturité humaine et une compétence exceptionnelle dans *l'adaptation des méthodes actives*, c'est bien dans un milieu défavorisé! Un jeune professeur reconnaissait naïvement ainsi son impuissance: "Comment voulez-vous que je donne des travaux de recherches à mes élèves: il n'y a ni livres, ni revues, ni encyclopédies dans leurs foyers!"

On pourrait d'ailleurs se demander si c'est aux familles à fournir cet équipement de base plutôt qu'à la C.E.C.M. Il y aurait également lieu de reviser cette réputation de "milieu difficile" et d'étudier de plus près les vrais motifs qui incitent les professeurs à quitter la Pointe. Plusieurs enseignants que nous connaissons prétendent que les difficultés rencontrées relèvent davantage des conditions de travail qui leur sont faites par la C.E.C.M. (manque de volumes et de matériel didactique à la disposition des élèves, absence de locaux adéquats, etc.) que des obstacles pédagogiques insurmon-

DOSSIER

Pointe-St-Charles

tables particuliers à ce milieu. Tout milieu scolaire ne comporte-t-il pas aujourd'hui ses propres difficultés?

L'EVEIL DES CITOYENS

Quand les assistés sociaux décident de défiler dans les rues, pancartes en mains, ils bousculent une image-robot qui apaise chroniquement la bonne conscience et nourrit le paternalisme de la population aisée. Cette image obsédante: un père chômeur en bretelles, une mère Plouffe "nécessiteuse" qui berce les petits en regardant "Cré Basile" dans le crissement rythmé du "Pop Corn" qu'on mastique en famille son "coke" à la main . . .

Sait-on qu'à Pointe St-Charles, comme à St-Henri dont on a pourtant beaucoup parlé ces dernières années, des citoyens se sont regroupés pour lutter contre cette image détestable qui défigure leur soif de dignité et attire sur les leurs une commisération hautaine dont ils ne veulent plus? Ce regroupement de citoyens, où veut-il se retrouver (ils sont près de cent déjà) et à quels problèmes s'attaque-t-il en priorité?

A la Pointe où l'on trouve pourtant 23 tavernes pour 23,000 citoyens, même les jeunes ne possèdent pas une seule "boîte à chansons" où se rencontrer dans une ambiance un peu chaude. A la Pointe: un seul cinéma, le *Vogue*, mettant presque exclusivement à l'affiche des films dégradants de violence et de sexe.

A la Pointe, autre exemple frappant, la "buanderette" reste un lieu de prédilection pour les ménagères. Chargées de linge et de bébés, elles aiment s'y

RÉVEIL DES

retrouver parce qu'un début d'ambiance fraternelle s'y crée spontanément. Aussi, après l'expérience "buanderettes", certaines d'entre elles ont-elles imaginé l'institution des "amitiés-café" à domicile pour parler plus commodément de leurs problèmes et essayer ensemble de s'entraider.

Ainsi, à partir de toutes ces solitudes ressenties vivement ici et là, le *Centre communautaire* est né dans l'ancien presbytère des Fils de la Charité. Désormais, les prêtres déménagés en logement par petits groupes, les citoyens de la Pointe peuvent trouver au *Centre communautaire* les services réunis du Service social Richelieu, du Bien-être de la Ville, du "Catholic Welfare", de l'Association coopérative d'économie familiale. Ils y trouvent aussi d'autres services bilingues dans le domaine juridique, dans la réhabilitation, l'orientation, le placement, etc. . . . De plus, un comité consultatif de quinze membres exerce une critique permanente des services et de la bonne marche du Centre.

Enfin, au niveau plus proprement paroissial, ils trouvent à leur disposition un comptoir économique de vêtements: le "mini prix" géré par les paroissiens eux-mêmes, les services de la Saint-Vincent-de-Paul et des "chantiers", enfin un petit "dépannage médical" situé au coin des rue Charlevoix et Knox.

UN LIEN ENSUITE: LE JOURNAL

Une goutte d'eau dans l'océan? Non: un début de conversion des mentalités résignées en mentalités entreprenantes, une découverte de la force d'une mise

CITOYENS

en commun de pensée et d'efforts en vue de solutions démocratiques mûries sur place et non parachutées d'en haut ou plaquées de l'extérieur.

Pour réaliser cet éveil, un rêve à réaliser: un vrai journal des citoyens. Certes, l'actuel propriétaire du journal local, *la Voix populaire*, (Jean-Jacques Mercier) encourage-t-il des entreprises comme "guerre à la pauvreté" à faire état de leurs activités dans ses pages; il n'est pas réfractaire non plus à ce qu'une "honnête contestation" au profit des défavorisés puisse s'y faire entendre. Mais son journal est aussi une entreprise financée presque exclusivement par la publicité des commerçants locaux. Ces commerçants sont par hasard aussi des propriétaires et il y a des limites, reconnaissons-le, que la bien-séance ne saurait franchir: les affaires sont les affaires. Tout directeur de journal sait cela.

DES PRIORITES A LA DOUZAINÉ

Quand les citoyens responsables se réunissent certains soirs par exemple, au Centre récréatif St-Charles, de quoi est-il question entre eux? De problèmes multiples qu'il faut rapidement mentionner pour avoir idée du travail qui les attend et des appuis extérieurs qu'ils auront à réclamer. Nous avons déjà parlé longuement plus haut du logement, de l'emploi et de l'éducation. Mais citons aussi entre autres:

1) Les soins médicaux

S'il y a 23 tavernes pour plus de 23,000 habitants à la Pointe, il n'y a plus hélas aujourd'hui que deux médecins à peu près actifs! Et les démêlés actuels entre gouvernement et omni-praticiens au sujet des lenteurs accumulées

du règlement des comptes des assistés sociaux ne sont pas faits pour attirer en foule les jeunes diplômés à venir s'installer dans un secteur où ces mêmes assistés sociaux constitueront le plus clair de leur clientèle quotidienne. Nulle part, a-t-on jamais attiré les mouches avec du vinaigre.

Grâce au travail opiniâtre de ses citoyens, St-Henri aura bientôt, paraît-il, son petit hôpital. Pour la Pointe où l'installation de cliniques avec personnel médical salarié s'avère de toute urgence, tout reste encore à mettre sur pied. Le bilan se réduit encore aux deux praticiens "libres" et au très lointain hôpital de Verdun. Des entreprises "charitables" compensent et replâtent tant bien que mal en attendant, mais encore une fois, maintiennent le citoyen dans l'insécurité et la dépendance chroniques.

2) L'éducation budgétaire

Le chômeur, l'assisté social, le gagne-petit, la veuve isolée sont par définition la pâture de choix des "requins de la finance". Il faut avoir déjà été à l'eau pour apprendre à nager: il faut avoir déjà eu un peu d'argent devant soi pour développer l'esprit de circonspection et d'économie. Voilà un domaine où les citoyens de la Pointe veulent éveiller par des cours intensifs tous ceux des leurs qui, en trois jours à l'Expo, avaient réussi à flamber en famille les \$500.00 empruntés à gros taux à la compagnie de finance... à tous ceux des leurs dont le salaire est chroniquement grugé d'avance par la "vente à tempéraments" et les dettes des cartes de crédit.

3) L'économie domestique

A la Pointe, le ravitaillement se fait trop souvent "à l'épicerie du coin", sans planification hebdomadaire, sans variété dans les menus. A l'épicerie du coin, on peut "faire marquer": on va donc au plus facile et le plus facile n'est pas toujours le plus économique, ni le plus bénéfique pour la santé de la famille. Fruits et légumes frais, poisson, riz, fromages non frelatés brillent trop souvent par leur absence.

Les comités de citoyens projettent une coopérative d'alimentation. Ils imaginent de l'information à domicile pour les ménagères. Savent-elles ce que, regroupées, elles pourraient

trouver comme aubaines de saison au *Marché Atwater*, aux abattoirs voisins, sur la rue St-Laurent? Connaissent-elles de ces petites recettes délicieuses pour apprêter les bas morceaux, les abats de volaille qui se détaillent pour presque rien et qui valent mille fois l'éternel "hamburger steak"? Savent-elles que notre morue canadienne, congelée, salée ou séchée, fait les délices combien économiques et variés des néo-canadiens astucieux?

UNE PRIORITE DES MERES: LA PROTECTION DU CANAL LACHINE

Les hommes ne sont pas les seuls à se "mettre debout" à la Pointe pour dénoncer certaines conditions de vie qui leur sont faites. Les femmes ont aussi beaucoup de choses très personnelles à révéler qui jusqu'ici n'éclataient pas particulièrement dans les pages des minutieux rapports d'enquêtes sociologiques menées dans les rues.

Tandis que les conseils municipaux des banlieues riches rivalisent d'exigences justifiées à l'égard des mesures de protection et des hauteurs de clôtures qui doivent entourer les piscines privées, sait-on qu'à Pointe Saint-Charles, le Canal Lachine court sur une longueur de cinq milles sans que le moindre garde-fou n'isole les jeux des enfants de ses eaux? Pourtant, aucun été torride ne s'y passe sans sa noyade d'enfant...

Sait-on que depuis près d'un an un groupement de citoyennes et d'animateurs sociaux voient renvoyer leurs réclamations de Caïphe à Pilate par la Voie maritime du St-Laurent et la Ville de Montréal sous prétexte que le canal étant destiné à être comblé d'ici dix ans, il ne serait pas "rentable" de la clôturer maintenant?

La pétition qui circule bravement de porte à porte à la Pointe et dans St-Henri ces semaines-ci, souligne le décalage accablant qui isole une fois de plus l'énormité sourde, anonyme et lointaine des pouvoirs, de la petite voix pressante et inexpérimentée encore des humbles chez qui, pourtant, une vie d'enfant vaut bien son cinq milles de clôture "*Frost!*"

DOSSIER

Pointe-St-Charles

POLITISER LA POINTE?

Madame Ferretti peut toujours distribuer héroïquement ses tracts dans les usines locales, le citoyen moyen de la Pointe n'est pas près d'installer Karl Marx sur sa table de chevet. D'ailleurs, les bérêts blancs veillent au grain...

Au niveau provincial, en effet, Pointe St-Charles appartient au vieux comté de Ste-Anne, où règne sans histoires, depuis près d'un quart de siècle, l'inamovible Frank Hanley. Au niveau fédéral, la Pointe appartient désormais au comté de St-Henri représenté par le tout aussi paisible Gérard Loiselle. Au municipal, on aime aussi le semblable au même: les noms de Frank Hanley, de Gérard Loiselle et d'Albert Collette s'y retrouvent dans la plus tranquille uniformité. C'est l'oasis du statu quo.

LA POLITIQUE DE GRAND-PERE

Frank Hanley est d'ailleurs l'un des plus authentiques et des plus fidèles représentants de cette petite politique locale de comté dont la révolution tranquille nous a un peu fait perdre les souvenirs colorés. Personnalité authentiquement locale, bien enraciné dans son comté, "Frank" connaît tout le monde par son petit nom à la Pointe. Il fut une époque où il ne ratait ni un mariage, ni une communion, ni un enterrement. Que de "drafts" n'a-t-il pas offertes à la taverne du coin à ses électeurs rencontrés au hasard de ses promenades quotidiennes! Que de petits et gros comptes d'hôpitaux réglés en catimini, de "tickets arrangés", de "jobs" sûres décrochées à la *Dominion Glass* grâce à un "petit mot" de lui! Pas un appel à l'aide qui ne

LA POLITIQUE

trouvait "Frank" inaccessible ou indifférent. De sorte que, même si à peine 40% des électeurs se prévalent de leur droit de vote à la Pointe, "Frank" n'a jamais rencontré sur sa route d'adversaire sérieux: sur son propre terrain, il demeure sans rival. L'histoire de son règne ne comporte aucun "gros scandale" . . . elle est au contraire jalonnée de "petites charités" qui ne se comptent plus.

Mais en revanche elle ne comporte pas non plus l'ombre d'une parcelle de politique d'ensemble destinée à sortir enfin du chômage, de la pauvreté, de l'isolement, de la mauvaise santé chroniques la majorité de ses électeurs fidèles. Habités à se contenter de petites attentions individuelles d'occasion, la majorité des citoyens de la Pointe ne pensent pas encore que l'on puisse attendre quoi que ce soit de plus de la politique. Pour eux, "politique" rime avec "protection" . . . tout le monde sait cela depuis Adam.

AVANT LE GROS CHEQUE: L'EXORCISME DE NOS CONSCIENCES

Avant de signer d'un air lassé et absent notre généreux chèque à la Fédération, ouvrons des yeux lucides sur les chiffres accablants qui fourmillent autour de nous sur la pauvreté moderne.

Démystifions une fois pour toutes nos idées reçues sur les prétendus "assistés sociaux repus et satisfaits"! Ils sont 63,000 à Montréal seulement . . .

Ramenons du Moyen-Age au XXe siècle nord-américain notre notion de "seuil de la pauvreté".

Pensons qu'il est mille fois pire de connaître l'isolement et la privation dans une société

d'abondance que dans un modeste village africain.

Passive, repue et satisfaite, la mère nécessiteuse qui, avec deux enfants, doit vivre avec \$145.00 par mois? Lorsque l'on sait que tout assisté social consacre, en milieu urbain, 49% de son allocation au logement et à ses annexes, calculons avec de tels chiffres ce qu'il reste à ces trois personnes, chaque mois, pour se nourrir et se vêtir.

Si le mois compte quatre semaines (ce qui est le cas minimum de février), la mère et chacun de ses enfants disposent d'environ \$6.50 chacun par semaine pour leur nourriture et leur vêtement . . .

Repus et contents le couple avec quatre enfants (la famille québécoise moyenne) avec le \$200.00 par mois du Bien-être social? (Faisons les mêmes calculs que pour la mère nécessiteuse . . .)

Insouciant le père de famille qui touche \$36.00 par semaine d'assurance-chômage? Résigné le travailleur à salaire-minimum (\$1.25 de l'heure à Montréal) qui dans ses 40 heures hebdomadaires rapportera péniblement un \$50.00 à la maison?

Les enquêtes récentes (v.g. Tremblay et Fortin à l'Université Laval) fixent entre \$4,000. et \$4,500. le salaire d'une famille qui prétend joindre les deux bouts et élaborent un minimum de projets de sécurité pour l'avenir. En deçà de \$3,000.00 une telle famille connaîtra la privation et la misère chroniques. A ce prix-là, 30% à 40% des urbains seront prochainement classés comme "pauvres" par les enquêteurs . . . Quelle Super-Fédération prétendrait venir à bout de tels problèmes?

Admettons enfin que les déshérités de Pointe St-Charles et d'ailleurs ont le droit de choisir eux-mêmes leurs moyens de salut, même s'ils doivent bousculer nos conceptions bien stratifiées d'une "société juste" où les concessions de la bienfaisance tiennent trop souvent lieu de droits légitimes qu'on est peu pressés de reconnaître dans les faits.

TEMOINS

RESPONSABLE: Richard Gay
REDACTEURS: Suzanne Asselin,
 Jean-Pierre Bélanger,
 Raymond Montpetit,
 Pierre Nepveu



LA PUBLICITÉ

Langage de la société de consommation

Il semble normal d'aborder le phénomène publicitaire en tant que pivot du cycle consommation-production dans l'économie moderne. La publicité apparaît alors comme le moyen permettant à la production de se diversifier et de s'accroître sans cesse. En fait, cette approche risque de méconnaître l'un des traits essentiels de la publicité: si, à ses débuts, la réclame ou l'annonce ne constituait qu'une certaine quantité d'information donnée sur le produit, la publicité tend à s'élaborer de plus en plus comme un monde en soi. Elle est désormais un langage au sens le plus général du terme, c'est-à-dire parole, image, musique, couleur, graphisme, etc., un langage tenu aux consommateurs par ceux qui offrent les objets de consommation. Ce discours est fabriqué et construit par des spécialistes: l'énorme croissance des agences de publicité le montre bien. D'une façon qui peut paraître paradoxale, l'annonce commerciale, destinée à promouvoir la vente de la marchandise, parle de moins en moins à propos de cette marchandise. Il suffit de lire les pages d'annonces d'un journal des années 20 ou 30 pour constater que la publicité informe bien peu par rapport à jadis. Elle propose plutôt un objet esthétique, formel et c'est cet objet qu'il faut d'abord analyser. On peut en effet poser comme hypothèse que d'une part cette forme porte en elle certains schèmes, certaines valeurs propres à la société actuelle, et que d'autre part, par son utilisation spécifique du langage, elle a pu modifier et modifie constamment les rapports de l'homme moderne avec la parole et donc, avec la réalité.

LE "MOT-CHOSE"

Il serait erroné de ne considérer le message publicitaire qu'au niveau de la réclame parlée ou écrite, c'est-à-dire au seul niveau de ce que l'on appelle l'annonce commerciale. La publicité d'un produit est en effet constituée par une série d'éléments allant de la forme matérielle, de l'emballage du produit jusqu'au texte dit ou écrit, à la télévision, à la radio, dans le journal, sur le panneau-réclame. Il est inutile de s'attarder sur la forme matérielle: on notera toutefois qu'il y a déjà là une première couche de langage où s'exerce un jeu de différenciations, la bouteille de Coca-Cola se distinguant par exemple de la bouteille de Seven-Up. Mais la différenciation est vraiment consacrée par l'élément le plus important: la marque, ou le nom du produit, sur lequel repose toute la réclame.

Que ce soit au super-marché, dans une rue commerciale ou dans les pages d'une revue, le regard est assiéé d'abord par des mots: Maxwell House, Aqua-Velva, Palmolive, O'Keefe, Chevrolet, etc., etc. C'est ce qui ressort le plus évidemment de l'univers publicitaire: c'est un espace de substantifs, plaqués brutalement, comme suspendus dans le vide. Toute réclame se fonde, à des degrés divers, sur cette constellation de noms. Le discours publicitaire, pris dans sa totalité, se caractérise ainsi par la juxtaposition d'une multitude de mots, juxtaposition incohérente et anarchique mais en même temps statique: par sa nature même, l'espace des marques de produits expulse le verbe et renonce donc à indiquer un sens. C'est un langage de fragmentation, signalant simplement des objets: restaurant, Molson, Eaton's, Nescafé, Cinéma, etc.

La publicité va plus loin encore dans son utilisation de la marque de commerce: celle-ci se dépouille très vite de sa valeur de signe renvoyant à tel objet proposé. L'espace de la réclame confère à un mot comme Seven-Up la dimension d'un objet en soi, ne renvoyant à rien d'autre qu'à lui-même. Ceci, d'abord par les procédés graphiques et typographiques qui prêtent au mot une forme matérielle spécifique, identifiant le produit au premier coup d'oeil. Il est certain que le simple format, parfois démesuré, du lettrage, contribue aussi à faire du mot un objet.

Mais ce qui contribue le plus à priver le mot, écrit ou dit, de sa valeur signifiante, c'est sans doute le fait qu'il n'est qu'un élément parmi d'autres. La couleur, l'image, la musique qui l'appuient ou l'englobent toujours ne sont pas des signes mais bien des qualités matérielles de l'annonce. Sur un panneau-réclame, le nom du produit n'est plus signe; il fait partie d'un objet offert au regard dans le but de plaire et d'intéresser. Et c'est peut-être finalement ce que propose le message publicitaire: non pas tant une marchandise à acheter qu'un objet esthétique, une oeuvre d'art qui est le message lui-même. Pour paraphraser ce que dit Sartre au sujet de l'activité poétique, on pourrait dire que la publicité utilise les mots comme des choses et non comme des signes. Ceci explique l'usage de plus en plus restreint du texte en simple prose dans l'annonce: on s'en remet plutôt à des éléments non signifiants, tout à fait concrets (images, couleurs, etc.) qui se joignent à des sigles, des formules, des mots isolés. Ainsi s'élabore un langage expressif qui privilégie le pouvoir de la figure aux dépens de la signification.

Nulle part celle-ci n'est plus dévaluée que sur l'emballage même du produit. Ici, le nom est apposé directement sur l'objet qu'il désigne. Justement, il ne désigne plus vraiment: le mot Weston sur un pain n'est plus signe, puisque le signe implique une distance par rapport à l'objet auquel l'on réfère. Le nom n'est plus qu'une partie de la forme matérielle de l'objet. Tout à fait concret, dépourvu de toute transparence, c'est un mot-chose.

La dévaluation du sens est accentuée encore par l'usage intensif de la répétition et de la redondance. Le nom d'un produit est aisément répété une dizaine de fois sur son emballage. La réclame parlée n'hésite pas non plus à répéter jusqu'à l'exagération. Ce phénomène ne porte pas seulement sur le nom du produit mais en fait sur l'ensemble du style publicitaire. Le message télévisé pratique abondamment la redondance en doublant le texte parlé d'un texte écrit, qui reproduit certains mots ou certaines expressions dites par l'annonceur. L'utilisation des intensifs et des superlatifs est également un facteur important de l'usure de la signification. Ces éléments stylistiques sont devenus de simples conventions auxquelles se soumet la quasi totalité des messages; lorsque tout est superlatif, plus rien ne l'est vraiment et le langage exprimant cette pseudo-supériorité tend à se figer en formules stéréotypées. Des épithètes comme "le nouveau", le "seul", "le meilleur" ne signifient plus: ils constituent une parole à laquelle il n'est plus possible de croire, une parole qui ne figure plus de vérité profonde mais qui consacre plutôt la juxtaposition de vérités contradictoires se présentant toutes comme absolues. La publicité contribue ainsi à matérialiser et à fragmenter la parole.

LA RHÉTORIQUE PUBLICITAIRE

Nous sommes en face d'une rhétorique. Mais celle-ci se situe bien loin de la rhétorique classique qui représentait au fond la cohérence et l'éternité fondamentale du monde et des valeurs. La rhétorique publicitaire demeure au contraire à un niveau décoratif et sensible: ses figures veulent capter le regard ou charmer l'oreille, à tout prix, ce qui ne peut aboutir qu'au désordre et à la boursoufflure. C'est sans doute dans le slogan ou la formule-choc que cette rhétorique trouve sa plus grande efficacité: "Avec Coke y'a d'la joie; Dites donc Dow; Plus vous êtes ravissante, plus nous sommes ravis", etc. Le procédé lui-même n'est pas nouveau: de tout temps, la vérité a été représentée à l'aide de certaines figures rhétoriques, comme en témoignent la multitude des proverbes transmis par le passé. La publicité moderne a repris la chose à son compte: les parallélismes de construction, les jeux de mots, les métaphores, les assonances, les allitérations et même les rimes sont constants dans toutes les formules et les slogans publicitaires. A la limite, on pourrait affirmer que tous les procédés non linguistiques de la réclame (images, sons, musique, couleurs) sont également des figures rhétoriques constituant un langage artistique et poétique, mais un langage insidieux puisqu'il dissimule constamment ses intensions véritables derrière sa beauté et son expressivité.

BROUILLAGE DE LA SIGNIFICATION

Sur le plan de la parole écrite ou dite, il est certain, d'autre part, que la figure rhétorique constitue un brouillage de la signification. On se reportera sur ce point à l'ouvrage de Jean Cohen sur *la Structure du langage poétique*. Un slogan comme "Dites donc Dow", par l'allitération qu'il contient et par son rythme, devient pure expression: le sens y est presque aboli. Certaines réclames sont allées plus loin: M.L.T.P. n'est plus qu'un sigle, une inscription illisible, qui nie à la pensée tout droit de regard. Ce dernier exemple évoque d'ailleurs le procédé utilisé au lancement sur le marché de la cigarette No 7. Il s'agit, avant l'apparition du produit, de répandre l'inscription "No 7", qui n'a évidemment à ce stade aucune signification. Cas flagrant où le langage de la réclame ne parle plus du produit mais uniquement de lui-même, par une sorte de fermeture du sens dont il faudra analyser les conséquences.

Dans cette perspective d'un brouillage de la signification, il n'est pas surprenant de voir la parole publicitaire s'adonner à tous les jeux de mots possibles. La formule "Meteor a le diable au corps" est à ce titre très révélatrice. Le slogan signale l'équation classique automobile-femme à l'aide d'une métaphore. Mais la figure n'est pas ici, comme on pourrait le croire, révélation d'une relation, puisque cette relation est déjà un cliché connu de tous et que d'ailleurs l'image redondante se charge de l'illustrer par une jeune danseuse qui semble effectivement avoir le diable au corps. Ainsi, le slogan, loin de révéler une signification, n'est que simple jeu de mot, jeu formel destiné à toucher la sensibilité. L'ensemble de cette même annonce, où s'accumulent les clichés et les acrobaties à partir du mot "diable" et où l'on va même jusqu'à employer le terme "formidable" (!), est la plus belle illustration de tout ce que nous avons noté jusqu'ici.

On peut retenir de cette analyse nécessairement très partielle de la rhétorique publicitaire qu'elle implique d'une part une fragmentation de la réalité, et donc une incohérence, et que d'autre part elle dévalue la signification en matérialisant la parole. L'homme moderne se trouve agressé non plus par un commentaire ou une communication, mais par un objet multiforme, discontinu et contradictoire, dans la rue, le métro, le magasin, le journal, à la TV, à la radio et sur les produits mêmes qu'il se procure. Ce discours, on l'a vu, présente de nombreuses analogies avec le discours poétique ou artistique. C'est dire son caractère anti-intellectuel. C'est aussi suggérer qu'il établit un rapport nouveau entre l'homme et la réalité matérielle, entre l'homme et les objets de consommation. Désormais, le consommateur saisit l'objet à travers ou plutôt dans un langage formel. Il n'achète plus le produit, mais bien l'objet publicitaire lui-même. Du moins, toute la réclame s'applique à le lui faire croire: la publicité de telle cigarette ne suggère pas en fait l'achat de celle-ci mais bien l'achat de la distinction — la virilité — l'assurance — une belle femme — le plaisir de fumer. Si on a pu dire que le système économique moderne fait du monde un objet à acheter, on peut affirmer que la publicité brouille l'image de ce

monde en se faisant elle-même objet de consommation. A partir d'un certain point, l'objet Player's ou Seven-Up ne peut plus être saisi indépendamment de sa publicité.

VALEURS ET OBJETS

Une conséquence de l'intégration du produit à une forme esthétique est que l'ensemble des valeurs apparaissent liées non plus aux sujets, aux individus mais aux objets eux-mêmes. Le bonheur, la joie, l'amour ne s'obtiennent plus, comme le propose une certaine morale, par un effort personnel ou un perfectionnement de l'individu; ils apparaissent plutôt comme ce qui s'achète, ils semblent vraiment contenus par tel ou tel produit. Ainsi la publicité invite à une sorte de passivité morale ou éthique en même temps qu'elle provoque l'activité du désir et de la convoitise. C'est dans l'excitation du désir par le simple jeu des formes et par le refus de la rationalité que la réclame a trouvé sa grande force. D'où l'omniprésence de l'élément sexuel, puisque toutes les formes de désir s'y rattachent finalement et qu'il constitue l'instinct le moins rationalisable et le plus immédiat.

Certes, ce désir demeure toujours insatisfait puisque jamais le consommateur ne réussit à acheter ce que lui a présenté la réclame. Attiré par un objet esthétique fait d'un réseau d'équations et d'associations, il se retrouve devant un produit décevant. Mais alors, par un curieux retournement, il semble que l'homme moderne tente de faire une utilisation publicitaire de ce qu'il achète en conférant à ces objets une valeur symbolique. Ceci exige explications. La réclame d'automobiles enrobe le produit dans une série d'éléments: beau paysage, femme distinguée ou affolante, sourires, vitesse, assurance, etc. Pour éviter la déception inévitable, le consommateur n'a pas d'autre choix que de considérer réellement son automobile comme le symbole de toutes les valeurs qu'on lui a suggérées. Allant plus loin, il utilise sa voiture comme une sorte d'objet rhétorique et esthétique témoignant de son propre être. C'est-à-dire de sa confiance en soi, de son dynamisme, de sa distinction, etc. On retrouve ici le mécanisme publicitaire qui consiste à suggérer que les valeurs se trouvent dans l'objet et non dans le sujet.

PUBLICITE ET CONTESTATION

Ainsi, c'est dans notre façon même de consommer que la publicité nous rejoint, puisqu'elle nous oblige très vite à faire une utilisation symbolique de nos objets de consommation. Plus encore, l'homme de telle classe sociale fait pour ainsi dire la réclame de son propre être et de son propre statut en consommant telle automobile, tel mobilier de maison, telle cigarette, etc. Et c'est justement parce qu'elle entretient cette valeur rhétorique et symbolique des produits que la publicité peut, à la limite, se mettre au service de la contestation. En effet, on pourrait croire que le système se détruit lui-même en répandant des affiches du "Che" et des boutons à slogans. Or, il n'en est rien. En effet, il suffit de satisfaire la plupart des révolutionnaires possibles en leur fournissant des objets rhétoriques et symboliques. Rhétoriques, parce que les affiches et les boutons constituent la réclame de la révolution, sa publicité; symboliques, parce qu'ils donnent à ceux

qui les possèdent le sentiment, l'illusion d'être vraiment révolutionnaires. De toutes façons, cette publicité demeure assez inoffensive; lorsque la révolution ne tient qu'en slogans et en affiches, elle est en grande partie désamorcée.

Il n'y a pas jusqu'à une certaine utilisation moderne du langage qui ne tienne des formes publicitaires. Devant l'effondrement de la Vérité, l'homme contemporain se livre volontiers aux slogans et aux formules, et ceci, même en contestant la société. Sa parole ne signifie plus: elle se fait souvent enseigne ou étiquette par laquelle l'homme se donne au moins l'illusion de définir le réel ou de se conférer une certaine densité. L'usure et la boursoufflure de la parole actuelle, cette crise si justement analysée par Fernand Dumont dans le "*Lieu de l'homme*", on ne peut l'isoler de la prolifération du discours publicitaire devenu phénomène culturel propre à notre époque.

OBJET ESTHETIQUE ET VERITE

Il faudrait se garder ici de ne considérer la publicité que comme une cause. En fait, une fois admis son caractère formel et artistique, il faut admettre aussi que si elle impose des valeurs, elle reflète tout autant des valeurs déjà inscrites dans la société. Jacques Godbout a eu à ce propos une phrase éclairante: "Les émissions elles-mêmes, les culturelles, les variétés, les reportages, tout est faux; je sens bien que c'est du décor, de la distraction. Mais les annonces, elles, sont vraies". C'est dire de façon un peu brutale, à la manière de Galarneau, que la publicité livre toute une conception et une image de l'homme et du monde contemporains. En ce sens, la publicité est vraie. Mais en même temps, elle ment, étant certes une forme esthétique, mais une forme à thèse, au service de la production et de ses intérêts.

Une analyse du contenu de la publicité reste à faire. On y découvrirait sans doute le système. Mais peu importe puisque c'est par sa forme, par son contenant que la publicité exerce son influence, suivant en cela les thèses de MacLuhan. Cette forme impose finalement à l'homme une certaine manière d'être, une identité fondée sur la possession de certains objets symboliques et sur le désir indéterminé. Mais comme toute expression d'art, elle le fait sur un mode implicite, en disant ce qu'elle ne dit pas. Cette identité est ainsi avant tout esthétique: l'homme et la femme représentés dans la publicité symbolisent le consommateur idéal, c'est-à-dire celui qui se définit par ce qu'il possède et qui n'existe que dans une forme et par cette forme. Dans un tel univers, il n'est plus même possible de poser le problème de la signification et de la vérité. En tout cas, pas selon le point de vue traditionnel d'un sujet autonome et moral.

Une conclusion s'impose: la publicité est devenue le véritable objet de consommation du système actuel. On ne saurait en trouver meilleure preuve que dans l'apparition de réclames sur la publicité elle-même: "Publicité et prospérité vont de pair". C'est en quelque sorte la flèche qui indique la flèche. C'est peut-être en même temps le signe d'une impasse prochaine.

Rédaction: Pierre Nepveu

Collaborateurs:

Suzanne Asselin, Jean-Pierre Bélanger, Raymond Montpetit, Richard Gay.

Jusqu'au coeur ou jusqu'au viol

Au début de l'année '69, deux longs métrages québécois prenaient l'affiche à Montréal: tout d'abord LE VIOL D'UNE JEUNE FILLE DOUCE, de Gilles Carle, (dès le 25 décembre) et quelques semaines plus tard JUSQU'AU COEUR, de Jean-Pierre Lefebvre. Après avoir joui chacun d'un succès commercial qu'il fait bon de souligner, après avoir soulevé ici et là des opinions souvent très diverses, les deux films ont maintenant quitté l'affiche. Tâchons, avec la sagesse du recul, de faire le point sur ces derniers-nés du cinéma d'ici.

LE VIOL D'UNE JEUNE FILLE DOUCE

Gilles Carle qui, il y a quelques années, étonnait le public avec LA VIE HEUREUSE DE LEOPOLD Z... devait étonner de nouveau. Cet homme, qui connaît bien le cinéma, son âme et sa technique, manie la caméra et associe les images avec une sûreté et une adresse remarquables. Il sait ce qu'il veut et son talent va droit au but. Il y a ici une netteté, une franchise, une vigueur qui vient en partie de ses réalisations de commerciaux. Aucun cinéaste québécois ne possède cette énergie de l'image, cette force de frappe qui caractérisent pleinement la manière de Gilles Carle. Une poésie, oui; non pas une poésie qui s'attarde comme celle de Brault ou de Perreault, mais une poésie nerveuse, rapide, saccadée.

Son deuxième long métrage, tout comme le premier, témoigne avec une intensité indéniable de la réalité québécoise, non pas de la terre, des visages ridés et évocateurs de la Côte-Nord, mais d'une réalité toute aussi vraie qui a pour décor la ville et pour visage une jeune secrétaire. D'ailleurs, Carle confère à ses images un rythme qui correspond parfaitement à la vie citadine, cette vie à la fois débordante et étouffante.

La jeune fille douce est victime. Si une séquence particulière fait deviner le viol physique d'un personnage féminin secondaire, si le personnage central attend un enfant, le film révèle avant tout un viol psychologique et moral, celui de la jeune femme d'ici qui, à l'image même du pays, cherche maladroitement à se saisir et à fixer les vraies données de son identité et de son devenir. La jeune fille douce est aux prises avec la méchanceté et l'abandon, aux prises avec le cynisme de la vie et des autres, insécurisée presque perdue dans un monde qui ne la comprend pas et qu'elle ne comprend pas non plus. Consciemment ou non, Carle touche du doigt une plaie qui est celle de tous les Québécois,

car la jeune fille douce c'est un symbole du pays.

Une partie du film s'intitule "*Les Lachapelle Brothers*". Il s'agit des frères de l'héroïne et de leur tentative ridicule pour sauver l'honneur de leur soeur enceinte. Ce passage est d'un humour et d'une véracité qui rappellent les meilleurs moments de LEOPOLD Z. Même si cela constitue un morceau de bravoure, l'ensemble du film y gagne en vivacité.

Gilles Carle n'a réalisé jusqu'ici que deux longs métrages, mais chacun prend une place de premier plan dans l'histoire jeune mais bien vivante de notre cinéma.

JUSQU'AU COEUR

Jean-Pierre Lefebvre dont le meilleur film est sans contredit PATRICIA ET JEAN-BAPTISTE, qui malheureusement est passé presque inaperçu, déçoit avec sa dernière réalisation mettant en vedette le chansonnier de l'heure, Robert Charlebois. Je ne partage aucunement l'enthousiasme de certains. Lefebvre a déjà fait mieux, beaucoup mieux. Tout d'abord sur le plan purement formel, JUSQU'AU COEUR ne m'apparaît pas comme un long métrage véritable, mais comme une série de courts métrages, les uns intéressants, les autres moins. On a misé sur le mélange des séquences — couleurs et teintées avec celles en noir et blanc pour créer l'unité. Mais tout se défait derrière ce procédé artificiel. Seuls quelques tableaux, car il s'agit en fait d'une série de tableaux, intéressent par le pittoresque de l'image ou de la parole. En effet, le spectateur reste trop souvent dépaysé et ce n'est qu'à certains moments très précis qu'il retrouve une réalité qui le touche.

J'ai visionné la réalisation de Lefebvre peu de temps après avoir vu LES GAULOISES BLEUES de Michel Cournot qui d'ailleurs déborde d'admiration pour le réalisateur du REVOLUTIONNAIRE. Il est évident que les tentatives esthétiques de ces deux créateurs ont beaucoup en commun: l'un et l'autre veulent rendre la réalité à travers des tableaux poétiques. Mais là où Cournot réussit, Lefebvre échoue en partie: ce dernier, on le sent, a besoin d'une base plus réaliste. Et c'est pourquoi PATRICIA ET JEAN-BAPTISTE était si intéressant.

Somme toute, devant le dernier film de Gilles Carle et celui de Lefebvre, il faut bien dire que seul le premier va "jusqu'au coeur".

RICHARD GAY.

mensuelles



RETOUR AUX ORIGINES

de **FERNAND DUMONT**

Une fois encore, voici le temps de carême. A mesure que les années passent, ces phases liturgiques sont toujours apparemment les mêmes. Ne reviennent-elles pas contredire le sentiment aigu que nous avons par ailleurs d'une histoire qui chemine impatiemment vers des situations et des tâches nouvelles? N'y a-t-il pas une régression à quelque mentalité archaïque dans ces périodiques retours à des cycles qui paraissent refermer sur lui-même un temps du sacré étranger à cet autre temps proposé à nos combats et à nos lectures profanes?

LES CYCLES LITURGIQUES

Il faut rappeler aussitôt que les cycles liturgiques n'ont pas la même portée. Ils ne sauraient s'emboîter dans une durée homogène qui les opposerait, en bloc, à la durée profane. Le cycle de Noël n'est pas continu à celui de Pâques. L'illusion de la juxtaposition vient de notre pratique de la liturgie qui fait spontanément des signes sacrés un monde en soi et mis à part. L'histoire de la constitution des cycles liturgiques suffit pourtant à nous prévenir qu'ils n'ont pas été institués en même temps et comme un système abstrait. Par ailleurs, une analyse sommaire de chacun d'eux montre qu'ils n'ont pas tous la même profondeur de sens: justement, me semble-t-il, parce que bien loin de juxtaposer un temps sacré à un temps profane, ils concernent la signification de couches différentes du temps

tout court. Ils ne diffusent pas un message vapoureux au-dessus de notre histoire: ils en éclairent des axes divers.

Ainsi l'ascension du Carême vers Pâques n'a rien d'une période folklorique annuelle. Nous sommes invités à nous replacer non pas en marge mais au plus profond de l'ordinaire durée historique: là où se marque la réciprocité de la Création et de la Rédemption, des Origines et du Salut. C'est pourquoi il est alors d'usage, dans l'Eglise, de revenir à la lecture de la *Genèse*.

LE RECIT DES COMMENCEMENTS

En ce temps de Carême, pour répondre à l'invite des vieilles coutumes, j'ai donc repris une fois encore le récit des commencements. Je l'ai fait en compagnie d'un beau livre de Dom Jacques Goldstain (1): un ouvrage où les données récentes de la critique sont mises en place avec beaucoup de justesse et voisinent, sans que nous soyons choqués le moins du monde, avec la tradition des commentaires rabbiniques et chrétiens.

On se rappelle la remarque de Pascal: "Les choses extrêmes sont pour nous comme si elles n'étaient point, et nous ne sommes point à leur égard, elles nous échappent ou nous à elles. . . C'est l'état qui nous est naturel et toutefois le plus

(1) Dom Jacques Goldstain: *GENESE 1-11: CREATION ET PECHE*, Cahiers de la Pierre qui Vire, Desclée de Brouwer, 1968.

contraire à notre inclination." Parmi toutes ces "choses extrêmes", en est-il de plus absentes et de plus pressantes à la fois que l'Origine et la Fin de l'histoire?

En particulier, comment pouvons-nous représenter le Commencement? En tout cas, les hommes ont toujours tenté de le faire. Dans des mythes, dit-on souvent avec condescendance envers ces peuples archaïques qui n'avaient pas encore accédé à nos modes plus rationnels de déchiffrer les événements. Une certaine apologétique chrétienne n'a pas dédaigné de reprendre l'argument pour tâcher d'atténuer l'étrangeté du vieux récit de la création. Mais c'est justement passer à côté de l'essentiel. Bien loin de manquer de ce que nous appelons notre "sens historique", le récit de la création nous force à nous interroger bien davantage que sur un genre littéraire ou sur des procédures scientifiques: il met en cause, et de la manière la plus directe, la notion même d'histoire.

Celle-ci nous invite à remonter le fil du temps. Elle nous fait refluer vers les commencements de l'homme, mais elle nous y fait buter par incapacité de surmonter ce moment d'où nous procédons. Nous piétons de ce côté-ci de nos origines. Pour passer au-delà, il faudrait nous situer avant nous. Et pourtant, tout homme ne peut vraiment rendre compte de lui-même que par sa genèse. Le croyant, pour sa part, veut se souvenir de la

première interpellation de Dieu; ce n'est pas seulement un reproche mais aussi son vœu intime qu'il reconnaît dans la question impérieuse que Dieu faisait à Job: "Où étais-tu quand je fondais la terre? Dis-le si tu le sais" (*Job*, 38,4).

LES DEUX VERSANTS DU MOMENT ORIGINEL

Source de toute histoire, ce moment est à double versant. L'un d'eux est tourné vers nous, vers notre histoire: en projetant sur lui nos expériences humaines, notre activité laborieuse, notre contemplation quotidienne de l'enfant et de la fleur qui croissent, nous pouvons éclairer, sans déformations majeures, la fabrication originelle et les premières germinations du monde. De cette manière, l'idée de création nous est déjà accessible par la logique de notre vie et de notre condition. Mais cette lecture qui vient de l'homme n'éclaire que l'une des pentes du moment originel. Il y a l'autre versant, celui du Créateur, celui de ce Vouloir qui nous est inaccessible. Dieu est alors le seul Témoin des commencements. J'aime, pour ma part, à me représenter ainsi l'Inspiration divine qui, selon notre foi, est inscrite dans la *Genèse*. Comme la conjonction de ces deux représentations des origines: celle que nous formons à partir de notre expérience de l'histoire et celle que peut seul nous confier le Créateur de l'histoire. Ce singulier récit serait donc, au plus haut point, l'emmêlement des signes de l'homme et des signes de Dieu. Un unique langage, un unique dialogue où Dieu et l'homme parlent ensemble du commencement et du sens du monde.

MOTS HUMAINS ET PAROLE CREATRICE

Ce dialogue, nous ne pouvons y prendre part à notre tour, lecteurs d'aujourd'hui qui nous penchons sur la *Genèse*, qu'en y reconnaissant minutieusement les signes premiers de nos propres vies. Ces signes sont élevés ici jusqu'à la transcendance. Sont déjà suggestifs, à cet égard, les tâtonnements du vocabulaire biblique appliqué à l'acte créateur; le langage humain doit

ici se porter au-dessus de lui-même. La Bible parlera de "faire": *Assah*; "façonner": *Yasar*; "fonder": *Yasad*; "acquérir" ou "préparer": *qanah*; "bâtir": *banah*; "affermir": *konen*; "engendrer": *Holid*. . . Mais, comme le remarque Goldstain, "à la différence de ces verbes qui désignent différents aspects de la réalité humaine à l'action divine, le récit sacerdotal préférera un terme spécifique et exclusif de l'action divine: le verbe *bara* est le terme technique de la langue théologique sacerdotale dont le sujet exclusif est Dieu. Le sens premier semble bien avoir été *construire*, mais il est devenu le terme spécifique de l'action dont Dieu a l'exclusivité inaliénable."

Ne nous laissons pas tromper par cette rigueur extrême dans la recherche de la représentation adéquate. Elle n'empêche pas le libre déploiement des signes humains. Le mot "génération" n'est pas là comme un pis-aller; il laisse évoquer librement les images hardies de la paternité amoureuse de Dieu pour son univers. L'Écriture nous invite à nous représenter sans crainte Dieu planant sur le monde pour en féconder le développement, "telle une colombe, nous dit un commentaire juif, qui plane sur son nid." Il en est de même pour ces bénédictions successives de Dieu qui donne consentement à son oeuvre.

Ce langage se hausse d'un registre quand apparaît l'Homme, celui qui à son tour sera créateur de signes, étendant par son souffle sur l'univers la résonance de la Parole qui l'engendra. On a remarqué depuis longtemps la terminologie proprement liturgique du récit sacerdotal de la création. Ce n'est plus la simple activité journalière des hommes, mais la cérémonie sacrée qui a été alors rattachée sur cette extraordinaire célébration que fut la création. Y sont répartis des processus et des rôles. Un ordre est fondé au centre duquel l'homme se tient comme un officiant glorieux. Déjà s'annoncent ces jours d'après Pâques où, dit saint Paul, "le visage découvert, nous réfléchissons comme un miroir la gloire du Seigneur", où "nous sommes transformés en cette même image, toujours plus

glorieuse, comme il convient à l'action du Seigneur qui est esprit" (2 *Cor.*, 3, 18).

LES PREMIERS CHEMINS DE L'AMOUR ET DE LA PENSÉE

Mais il y a plus encore. L'homme de la *Genèse*, ce n'est pas un individu accédant en solitaire à cette conscience de soi, qui, pour le meilleur et pour le pire, a un jour lointain marqué notre rupture d'avec les animaux. Dieu nous a fait homme et femme, comme si l'humanité ne pouvait émerger que dans le dialogue. Comme si Adam et Eve, premiers exemplaires de chacun d'entre nous, ne pouvaient se reconnaître de la race humaine que par le regard porté par l'autre sur soi-même. L'homme et la femme se virent et ce fut à ce moment que, chez eux pour la première fois dans l'univers, la conscience s'épanouit. . . Chacun reconnaîtra, ici encore, à la suggestion du Vieux Livre, le lieu unique d'où en lui-même surgissent les premiers chemins de l'amour et de la pensée. Aussi les traditions ont tâché d'étaler le sens de l'événement tout en restant à son niveau: un Midrash pense qu'Adam rêva d'Eve en son sommeil et que la femme commença ainsi d'exister. . . Ma foi, cela a bien dû se passer ainsi!

Si nous sommes finalement convoqués, par la lecture des premiers versets de la *Genèse*, au plus profond de la condition humaine, nous sommes aussi situés au plus étroit de la confrontation avec Dieu. La rencontre de l'homme et de la femme, c'est aussi, pour le Livre, l'ouverture du dialogue avec le Créateur: Dieu les fit homme et femme pour qu'ils se parlent et qu'ainsi Lui, à son tour, il puisse parler avec eux. Et cela n'est pas sans rapport direct avec cette ressemblance avec Lui que le Créateur inscrivit sur nos visages. Karl Barth le propose: "La ressemblance avec Dieu de la créature humaine réside dans ce vis-à-vis existentiel, dans le fait d'exister l'un en face de l'autre, l'un pour l'autre, qui apparaît précisément dans la relation de l'homme et de la femme" (*Dogmatique*, III, 1, 10, 208).

Alors l'homme put nommer les choses, dire leurs fins et leurs vocations et, du même coup, éprouver les siennes. Dieu se *reposa* parce que commençait vraiment notre histoire à nous, celle du face à face de Dieu avec le monde. La création continue, en effet, dans ce temps nouveau qui est le nôtre mais qui n'en est pas moins le temps primordial; car aujourd'hui encore, nous procédons directement de l'Origine.

Arrêtons, pour l'heure, au seuil du péché. La *Genèse* aussi fait ici une pause. Car la création n'a pas été ordonnée au péché.

PLUS QU'UN MYTHE: UN SENS A NOTRE HISTOIRE

Ce que nous venons de relire, ce n'est pas le récit maladroit et inexpérimenté de gens qui n'avaient pas encore, les pauvres, la pratique du métier d'historien tel qu'on l'enseigne maintenant dans les universités. Notre historiographie ne racontera jamais de semblables choses. On ne saurait non plus parler du récit de la *Genèse* comme d'un *mythe*, en regrettant à part soi qu'il ne soit pas différent. Le mot *mythe*, sans être inadéquat, est trop large et trop confus: c'est l'affirmation et le sens de l'Événement primordial qui nous sont livrés et dans la ligne même où notre condition d'homme cherche aujourd'hui son affirmation et son sens historique. En consentant au récit biblique, nous ne cédon pas à l'anthropomorphisme bête et spontané; nous acceptons, au contraire, que sans renier nos propres signes humains, Dieu les ait d'abord suscités pour nous offrir ensuite les siens à la rencontre des nôtres.

DIALOGUE MILLENAIRE DES SIGNES DE DIEU ET DES SIGNES DE L'HOMME

On voit mal pourquoi les chrétiens devraient se méfier, en cette matière, des données que la science apporte de plus en plus sur les débuts de l'humanité. On ne saisit pas bien non plus pourquoi le problème se réduit, pour certains, à discerner en quoi on peut "sauvegarder" les données bibliques. La paléontologie fait partie d'une

plus vaste expérience historique des hommes de notre temps; pour un chrétien, elle permet d'élaborer encore les questions de l'homme qui sont déjà au coeur de la *Genèse*. Par la science, le dialogue millénaire des signes de Dieu et des signes de l'homme continue. Enfin sont périmées les vieilles querelles au sujet des six jours de la création, les anciens refus de l'évolutionnisme; il fallait que les chrétiens fussent, eux aussi, étroitement positivistes pour accepter de pareils combats. Au deuxième siècle de notre ère, saint Irénée avait là-dessus des vues d'une tout autre portée. "Dieu, écrivait-il, fut assez puissant dès le commencement pour donner à l'homme la perfection, mais l'homme créé récemment ne pouvait encore la recevoir, ou la recevant il n'aurait pu la saisir, ou la saisissant il n'aurait pu la conserver. . . C'est selon cette disposition et pour ainsi dire ce rythme, que l'homme fut fait et façonné à l'image et à la ressemblance du Dieu incréé, le Père décidant et prescrivant, le Fils exécutant et modelant, l'Esprit Saint fournissant nourriture et croissance, l'homme progressant peu à peu vers la perfection, c'est-à-dire l'approche de l'incréé. Il fallait donc que l'homme soit tout d'abord créé, et une fois dans l'existence qu'il grandisse, puis devint adulte, se multiplie, prenne des forces, soit glorifié, voit son Dieu."

Gardons-nous, bien sûr, de voir là quelque *théorie* de l'évolution. Dans ces propos, rien ne peut nous révéler ce que la science nous a appris et ce qu'elle nous dira encore. Mais saint Irénée, comme bien d'autres Pères que l'on pourrait citer, nous rappelle utilement ce que peut être la lecture des signes. Ceux-ci ne peuvent anticiper sur notre *savoir*; mais le savoir ne dispense pas non plus des signes puisqu'il en suggère de nouveaux. Ainsi devrait se poursuivre le dialogue inauguré au Commencement du monde. Notre histoire, si les chrétiens apprennent à la lire dans son aujourd'hui, continuera jusqu'à la fin à commenter la *Genèse*.

Fernand DUMONT

LECTURES

L. Bernaert et autres:
La relation pastorale,
Collection *Cogitatio Fidei,*
Editions du Cerf, 1968.

Cet ouvrage réunit les travaux d'un récent congrès de l'Association Catholique internationale d'études médico-psychologiques qui portait sur le dialogue du prêtre avec les groupes et surtout avec les individus. Psychologie et théologie sont également mises à contribution. Un livre plein de suggestions. S'il s'adresse avant tout au prêtre, il n'en concerne pas moins tous les chrétiens. La rencontre avec autrui n'est-elle pas au coeur de notre vie humaine et de notre foi?

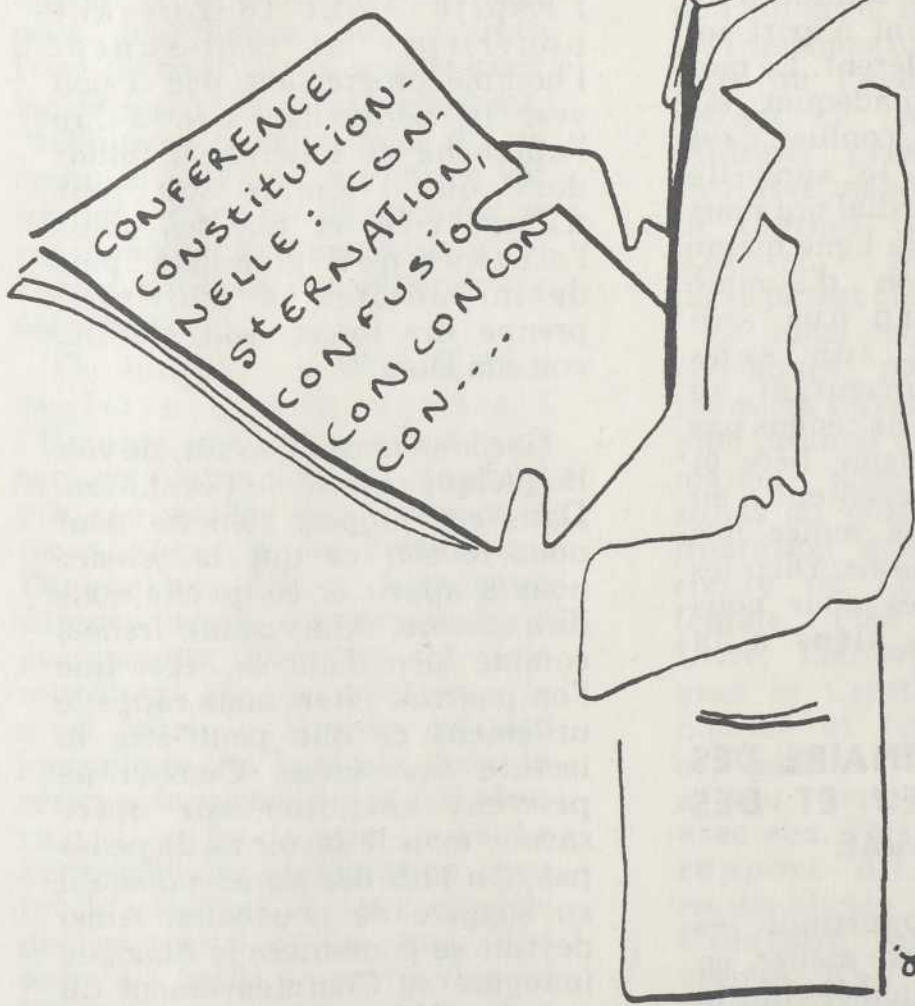
Jean-Julien Weber: *Le Psautier, texte et commentaire, édition refondue,* Desclée, 1968

Traduction et commentaire devenus classiques et qui le demeurent encore parmi d'autres qui ont leur mérite et leurs défauts. Publié pour la première fois il y a une trentaine d'années, l'ouvrage a été remanié, la présentation conserve sa rigoureuse valeur didactique pour les non-spécialistes. Une première partie résume les éléments nécessaires pour comprendre le Psautier. La deuxième partie, de loin la plus copieuse, donne la traduction de chaque psaume, des remarques critiques, un commentaire qui dégage le genre littéraire, le sens littéral, les suggestions morales et parfois les incidentes liturgiques.

Pie Duployé:
Huysmans, collection "Les écrivains devant Dieu", Desclée de Brouwer, 1968.

Un des très bons livres d'une collection qui en compte déjà plusieurs. L'auteur ne se borne pas à éclairer les attitudes religieuses de Huysmans. Il s'attache directement au difficile problème de la conjonction entre l'expression littéraire et la recherche religieuse. Retenons, un peu au hasard, un passage entre tant d'autres qu'il faudrait citer: "Nous ne serons pas de ceux qui reprochent si inconsidérément à Huysmans son esthétisme. Etant un écrivain, une sensibilité, un style, un "oeil"; n'ayant en somme rencontré le christianisme qu'au hasard d'une aventure littéraire, il serait pour le moins surprenant qu'un tel artiste n'ait rien mis de lui-même, et de son art, dans la vision qu'il eut de l'Eglise. C'est cette translation congénitale qui depuis deux mille ans fait les grandes littératures chrétiennes et les distingue des grimaces cléricales" (p. 95). Je me propose de revenir plus longuement sur ce livre et sur le problème qu'il pose.

VALOIS, GILLES
41 RUE TROTTIER
DOLLARD DES ORMEAUX
3255 30 01 69



CON SE LE DISE !